

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



1€

www.corse-information.info

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 7 au 13 décembre 2012 - N° 6442 - 61^{ème} année

Fiera di Bucugnà a Castagna



Achille Martinetti
«Résister c'est créer !»

EXPOSITION

Peinture

Sculpture

du 10 au 26 décembre 2012

Nathalie FORNÈS

DAGAU




Clos Capitoro
AJACCIO

Relais du Clos Capitoro - pisciatella
20 117 CAURO - 04 95.53.21.05

Membres de :

Association

Consic'Arts

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle



E Fiere di Corsica constitue la vitrine de l'excellence des produits corses, de l'artisanat et du savoir-faire insulaire.

Regroupées au sein de la Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse (FFAAC) treize foires adhèrent au label « Fiere di Corsica ».

C'est à Boccognano, haut-lieu s'il en est du succès de ce phénomène économique, social et culturel qui traverse toute l'île à travers ses produits identitaires qui s'est tenue la dernière Assemblée Générale de la ffaac. Ce phénomène il est vrai s'avère un véhicule de premier ordre, de l'échange et de la rencontre des femmes et des hommes qui apprennent à partager, à transmettre, à débattre, dans ces espaces de créativité, mais aussi et, surtout, de convivialité.

A travers ces foires s'est la Corse d'hier et d'aujourd'hui qui se rencontre, qui se raconte et qui s'organise pour un devenir meilleur. Le folklore est dépassé comme la nostalgie. Il s'agit beaucoup plus de montrer la Corse de vie.

Ce véritable «maillage du territoire» comme se plaisent à le souligner tous les acteurs de ce renouveau des Foires en Corse, est le gage le plus sûr d'une Corse en mouvement, ouverte et les yeux fixés sur des horizons plus favorables à une véritable prospérité, les pieds ancrés sur une terre riche de ses valeurs.

Dernière grande Foire de l'année, «A fiera di a Castagna di Bucugnà», peut être considérée comme la véritable rampe de lancement des autres à venir en 2013.

U *niti Vinceremu* ne se veut pas être un slogan de circonstance pour la famille du S.C.Bastia, mais une réalité que dirigeants, éducateurs, joueurs et supporters veulent rendre tangible, en plaçant le «Sporting et son intérêt au-dessus de tout».

Après les incidents qui sont venus perturber la sérénité de certaines rencontres, une authentique prise de conscience s'est imposée : il faut tout faire pour que l'équipe s'exprime dans un environnement où le soutien indispensable du public doit contribuer en toute circonstance à favoriser le résultat, sans jamais tomber dans des excès dont les effets nuisent à la vie du club.

Une charte tripartite a été écrite entre les joueurs, les supporters et les dirigeants du SCB et signée avec l'espoir que cet acte fondateur d'une ère paisible s'établira pour que tous «en toutes circonstances» fassent «honneur à notre maillot, dans la victoire comme dans la défaite», comme le déclare cette charte.

Cette action démontre la volonté des «bleus» à poursuivre la reconstruction du club en s'assurant d'un suivi à tous les échelons.

Bastia et la Corse adhèrent à cet état d'esprit prometteur et condition «sine qua non» d'une marche en avant à travers le sport pour une île qui apprend à mieux s'exporter pour un vivre mieux salubre.



À modu nostru

Da Roland Frias

Castagna, storica è d'avvene

Di vaghjime, ancu s'ellu face u freddu, ci riscalda u core. In terra, sott'à e fronde, agruttata ind'ù so ghicciu, cù i ragii di u sole, luce cum'è oru. Ghjuvelli di a natura, surgente d'identità, ricchezza d'un valore patrimoniale senza parù.

Un pudemu di ch'ella hè solu un «picculu fruttu». Iè, per noi corsi, a castagna hè sempre stata di più. Da e so virtù, hà prutettu tante generazioni di pett' à a fame o altri turmenti. Tandù, u castagnu era chjamatu «arburu di vita». «Tantu chè nò averemu castagne, averemu pane», avia dichjaratu Pasquale Paoli. Si dice dinù chì un castagnu permettia à una famiglia di manghjà durante un mese sanu.

E prime grane di u «Castanea sativa» serianu ghjunte, in Corsica, per mezu di i Grechi è i Rumani, à partesi da a Transcaucasia, l'Armenia è a Persia. Sò state suminate da i nostri antenati chì anu fattu cresce veramente a Castagniccia in u dodicesimu seculu, cù a pruduzione di piottuli è di botte per a vigna. Eppure, i studii palinologici realizati in e turbiere di u Lavu di Crena ci lascianu sottupone chì l'arburu era presente in Corsica, di manera episodica, dapoi u miocene, vale à dì a prima epica di u Neogeniu (Cenozoicu mediu), stesa trà i 23,03 milioni è i 5,3 milioni d'annate nanz' à u presente. In i tempi, a castagna ghjuvia dinù di muneta di scambiu è, ind'ù cantone di l'Alisgiani, a famiglia di a sposa devia unurà i so invitati appruntendu, in casa, 22 piatti, cù a farina castagnina, per fà valè a so ricchezza.

In oltre, per i Santi, i Corsi sò avvezzi à pone un bichjeru di latte è unepoche di castagne à l'orlu di u so finistre ; perchè si dice ch'elli voltanu i morti, induve anu campatu è ch'un tragettu cusì longu puderia dà li a fame. Eppo, u Ghjovi Santu, certi facenu benedisce castagne per ch'elle pruteginu ognunu contr'à a malattia. Si dice d'altronde ch'ellu basta à piazzà una castagna benedetta nant' à una ferita o un dolore per guarisce più in furia.

Mortu o vivu, da e so radiche sin' à u so fruttu è l'estremità di e so branche, u castagnu era d'un valore cusì impurtante chì quandu a Corsica hè diventata francese, in u 1769, u Cunsigliu di u Rè avia pruibitu per via d'un decretu chì -ancu di grazia- ghjè statu abbandunatu prestu, e nove piantazione di st'arburu dettu «immurale» chì «cunstituiscia l'alimentu di l'oziu perchè u so fruttu pò rimpiazzà tuttu».

Oghje, a castagna hè quantunque megliu cunsiderata da i puderi publichi. In Corsica, sò numerosi à avè capitu u sensu di stu tesoru nustrale.

U gustu di a castagna, e so qualità nutriziunale, a sapemu, sò più chè particolari, sò unichi. Si pò cucinà di parechje manere, secondu l'usi è e tradizioni : in ballotta, in fasgiola, sbuchjata o arrustita. Sapendu ch'ella sò numerosa e specialità castagnine : i niccii, e fritelle, a pulenta, a cunfittura, a torta, i pilluli... A castagna hè una campa, per tanta ghjente. Meriteghja d'esse festighjata cum'ellu ci vole. In Bucugnà, a sanu fà. Dapoi trent'anni, i membri di u cumitatu d'organizzazione di a Fiera di a Castagna si danu di rimenu per fà sapè tutti i sapè fà chì arricchiscenu una filiera d'attività, à tempu storica è d'avvene.

U nostru giornale ùn pudia chè incuragisce la st'andatura, nata d'un impegnu esemplariu, di u quale a Corsica pò esse fiera...

ÉVÈNEMENT / PAR EVA MATTEI

FIERA DI A 30 ans d'initiatives

Les 7, 8 et 9 décembre, à Bocognano s'achève une troisième décennie pour A Fiera di a Castagna. 30 ans déjà, à partager, dans la convivialité, le fruit du travail collectif accompli. Mais aussi à accompagner pas à pas la construction de toute une filière autour de l'arbre à pain. Ce point d'orgue, qui n'est pas sans perspectives, Achille Martinetti, castanéiculteur et responsable du foyer rural U Castagnu, qui organise la manifestation, l'évoque avec nous. Avant d'accueillir quelque 30 000 visiteurs de plus sur un site où, cette année, L'Informateur Corse Nouvelle sera également présent.

► **La foire de la châtaigne corse fête ses 30 ans. Elle est née dans un contexte bien particulier...**

Elle apparaît en effet en 1982, en plein riacquistu. On voit alors revenir s'installer au village des jeunes dont certains n'hésitent pas à abandonner leur emploi ailleurs. L'idée est de voir avec quelles ressources locales il est possible de vivre. La châtaigne en fait partie. La foire qui va lui être consacrée est un peu le troisième temps d'une démarche qui tend d'abord à se réapproprier les châtaigneraies, via une intervention sur le patrimoine végétal, puis à agir sur l'outil de production avec la réhabilitation de moulins. Elle va notamment permettre de réfléchir aux moyens de valoriser, tout en se réappropriant des savoir-faire traditionnels, ce produit farine largement consommé par les Corses mais relevant encore d'une production artisanale. Le pari a sa part d'utopie car la désertification de l'intérieur paraît alors inexorable.

► **Et la profession de castanéiculteur n'existe pas encore...**

La foire va accompagner sa construction. Dès la première année, nous organisons d'ailleurs le concours de farine qui, dans le temps, en instaurant une pérennité dans l'évaluation, va être utile à la démarche pour l'obtention de l'AOC.

► **L'obtention de cette AOC en 2006 marque forcément l'histoire de la foire. Quels sont les autres temps forts ?**

Obtenir une telle AOC était d'autant plus significatif que cela n'existait nulle part ailleurs et que, en l'absence de référent, il a fallu travailler encore davantage. Cet aboutissement justifiait en outre tout le discours tenu dès les premières éditions de la foire autour de deux nécessités : la qualité du produit et l'organisation de la filière. Mais ce qu'il faut dire, c'est qu'en 30 ans, chaque étape importante du chemin parcouru autour de ces deux axes a toujours été validé par une édition de la foire. On se souvient ainsi, comme expérimentation marquante, de la première mise sous vide de châtaignes bouillies, ou encore, en matière d'innovation, de l'arrivée des premières machines à air pulsé. Nous avons aussi vécu un moment fort avec la venue de notre première délégation étrangère : la Finlande, dont les méthodes de panification nous ont beaucoup apporté et qui nous a permis d'avancer sur un tas de produits.

► **Autre évolution notable : celles des publics. Comment y avez-vous fait face ?**

Notre succès permanent et croissant nous a obligés à maintenir un certain niveau d'initiative et de réactivité.

CASTAGNA :

sans renoncement



Achille Martinetti, cheville ouvrière de la foire

► La foire n'a jamais été menacée de disparition ?

Non, même si nous avons eu des moments difficiles comme à l'époque du Préfet Bonnet qui, toujours sous le coup de Furiani, avait interdit la manifestation que nous avons tout de même maintenue. Depuis, nous n'avons d'ailleurs connu aucun problème de sécurité. Les installations ont changé au fil du temps et nous sommes passés, avec le souci constant du confort de nos visiteurs, des chapiteaux de cirque aux structures chauffées avec un espace couvert d'aujourd'hui 3000m². Cette année, nous avons même aménagé un parking pour les exposants. Globalement, nous sommes allés vers toujours plus de professionnalisation. Aujourd'hui, la foire apparaît d'ailleurs comme une manifestation professionnelle s'appuyant sur des règles précises d'admission, un cahier des charges imposé par la FRACC, etc.

► Quelle tournure prend-elle au regard de cette 30^{ème} édition ?

150 exposants y seront une nouvelle fois réunis, avec quelques institutionnels et médias. Le concours régional de farine de châtaigne aura lieu le samedi matin pour des résultats annoncés en début de soirée. Le rendez-vous sera comme toujours convivial avec des espaces de restauration, un bar à vin... Côté animations, nos invités basques nous réservent de bons moments de musique avec leur chorale-fanfane. Idem avec l'école de chant de

Natale Luciani et la création d'une chanson spécialement pour la manifestation. Nous tenions aussi à donner un spectacle au village pour remercier la communauté qui, depuis le début, nous soutient et à qui nous devons aussi cette réussite collective. Samedi, c'est donc le célèbre groupe chilien, les Quilapayùn, dont se sont inspirées

nombre de formations corses, qui se produira. Il y aura aussi des dédicaces d'ouvrages. Et des caricaturistes participeront également à cette édition. Sans oublier nos invités ardéchois qui ramèneront ici la plus grosse rôtissoire de France.

► Cette ouverture sur le monde reste un des principes fondateurs de la manifestation...

Tout en gardant au cœur de notre action notre culture et nos ressources naturelles, nous avons toujours pensé que nos produits pouvaient nous ouvrir sur l'extérieur et nous faire sortir d'une consommation traditionnelle.

C'est aussi grâce à cet état d'esprit que nous avons réussi à faire de cette foire la plus grosse vitrine de produits agroalimentaires de Corse drainant pas moins de 30 000 visiteurs. L'événement compte dans le temps de l'arrière-saison et, à cette occasion, les voyageurs notent une augmentation du passage dans l'île.

Repères

Depuis sa naissance en 1982, **A Fiera di a Castagna** a accueilli 600 000 visiteurs.

La filière qu'elle entend accompagner s'appuie sur deux structures professionnelles : le **Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse** et le **Syndicat AOC Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa**.

Sa production est variée : farine de châtaigne en **AOC**, crèmes, confitures, marrons glacés, biscuits, gâteaux, foie gras, alcool, bière, châtaignes fraîches, châtaignes sèches...

La demande de reconnaissance en **AOC** pour la farine de châtaigne corse a été déposée en octobre 2000. Le décret d'application de l'**AOC Farina castagnina corsa** a été signé le 24 novembre 2006.

Le **Syndicat AOP Farine de châtaigne corse** réunit aujourd'hui 70 castanéiculteurs (contre 80 il n'y a pas si longtemps) exploitant 2000 ha (récoltés, entretenus) sur un potentiel de 35 000, pour une production annuelle de 150 tonnes de farine. Il recense 35 moulins en activité et 50 variétés de châtaigne.

La **Corse** est représentée dans le bureau du **Syndicat National des Producteurs de Châtaignes** qui vient d'être créé tout récemment, aux côtés de la région **PACA**, de la région **Rhône-Alpes**, du **Languedoc-Roussillon**, de la région **Midi-Pyrénées**, de l'**Aquitaine** et du **Limousin**. Sa mission : favoriser la promotion de la châtaigne française. Sa priorité actuelle : lutter contre les problèmes sanitaires, et plus particulièrement contre le cynips. Autre objectif : la prise en compte de la production de châtaignes dans la **PAC** (Politique Agricole Commune).



150 exposants et producteurs réunis par la qualité

► **Étape également obligée pour le Syndicat National des Producteurs de Châtaignes ?**

Outre son caractère festif, la foire est également là pour les professionnels, pour évoquer les stratégies à mettre en place, rendre compte de certaines expériences et aborder les problèmes. C'est aussi en cela que la foire reste un événement ouvert : elle ne relève pas du renoncement mais de l'initiative.

► **Estimez-vous avoir les moyens de votre politique ?**

Nous pouvons compter sur le soutien de la Région, de l'ATC et de nos partenaires privés. Et pour l'essentiel, nous fonctionnons avec nos propres moyens. La foire mobilise 150 bénévoles sur 2 jours et une vingtaine pour la préparation, à compter du mois de mars. L'appropriation de l'événement est réellement collective et transgénérationnelle. C'est bien cela qu'il convient, avant tout, de souligner.

► **Et la filière que vous défendez, comment se porte-t-elle ?**

C'est une filière très dynamique par sa composition, avec des exploitants qui ne sont pas forcément très âgés, qui ont su moderniser leur outil de production et qui produisent suffisamment pour pouvoir vivre de cette production. Ceci étant dit, il y a, parallèlement, un constat à faire qui est celui de l'abandon et d'une dégradation très importante de la châtaigneraie. A cela, vient s'ajouter le fléau du cynips qui, s'il ne tue pas l'arbre, entraîne de grosses pertes de production. Une dizaine de producteurs corses n'ont ainsi pas produit cette année.

► **Comment, dans ces conditions, entrevoir l'avenir ?**

La question du cynips sera forcément au cœur des débats et des échanges professionnels qu'instaurera cette 30^{ème} édition de la foire avec, comme enjeu de terrain, une prophylaxie qui, si elle ne se révèle pas efficace, doit être relayée par d'autres moyens, restant à trouver. Le jeu en vaut d'autant plus la chandelle que le produit châtaigne est très intéressant pour le type d'agriculture que nous avons et qu'il peut s'inscrire dans un projet de production unique comme dans le cadre d'une pluriactivité.



Un rendez-vous incontournable de l'après-saison dans l'île, qui a déjà attiré 600 000 visiteurs

► **Après 30 ans, un défi reste inchangé : c'est celui de la revitalisation de l'intérieur...**

Des exploitations disparaissent, c'est vrai, mais d'autres se figent. Preuve que nous sommes dans le vrai et que la foire a encore à faire.

► **Reste-t-il une vraie place pour l'innovation ?**

En quelques années, la filière a fait beaucoup en termes d'innovation et de mise en oeuvre de cette innovation même s'il faut garder à l'esprit que ce qui est innovant ici peut ne pas l'être ailleurs. Nous avons quand même de beaux exemples, comme celui du marron glacé : rappelons que le brevet «Dolci Corsi» est détenu par 5 entreprises qui marchent bien et créent des revenus. Il reste, bien sûr, encore du travail à

Au programme

Vendredi 7 décembre

9h : accueil des scolaires
10h : démonstration de tournage sur bois à l'extérieur du chapiteau
10h : atelier de cuisine pour enfants, spécial «*nicci*» sur le stand du **GRPTCMC** (Groupement régional des producteurs et transformateurs de châtaignes et marrons de Corse)
14h : accueil du public et des professionnels
19h30 : soirée d'ouverture et inauguration

Samedi 8 décembre

9h : ouverture au public
10h : ouverture du bar à vin
De 9h à 11h : émission de RCFM en direct
11h : ouverture du restaurant avec, au menu, pulenda et fagjoli
14h30 : démonstration de tournage sur bois à l'extérieur du chapiteau
19h : ouverture du restaurant avec, au menu, pulenda et fagjoli
21h : concert des **Quilapayun** au centre du village (entrée : 20 €)

Dimanche 9 décembre

9h : ouverture du public
De 9h à 12h : vente de plants de châtaigniers au centre du chapiteau

10h : concours régional de farine de châtaigne
A partir de 11h : ouverture du restaurant avec, au menu, pulenda et fagjoli
11h-15h : démonstration culinaire animée par **Cucina Corsa** au centre du chapiteau
14h30 : démonstration de tournage sur bois à l'extérieur du chapiteau
16h : animation musicale avec **A Scola di Cantu**
18h : tirage de la tombola
18h30 : annonce des résultats du concours
21h : clôture de la foire

A noter

Sur le stand de l'**Ardèche**, invitée d'honneur de cette 30^{ème} **Fiera di a Castagna**, présentation et vente de vin de la **vallée du Rhône**, mais aussi de confiture et de fromage.
 Sur le stand du **Pays Basque**, autre invité d'honneur de cette édition, présentation et vente de vin, cidre, piment d'Espelette et foie gras.
 Sur les stands du **GRPTCMC** et du **Syndicat AOCF**, vente de châtaignes fraîches et grillées, information et promotion de la farine de châtaigne corse AOP.

Questions à Pasquin Flori

Cette année, le tout jeune Syndicat National qui regroupe les principales régions françaises de production de châtaignes, tiendra son premier Conseil d'Administration décentralisé à la foire de Bocognano. Questions à son secrétaire insulaire...



► **Quel est le sens de cette participation du Syndicat à la 30^{ème} foire de Bocognano ?**

Tout d'abord, il faut souligner l'impact d'une manifestation comme la foire de la châtaigne. Cette participation du Syndicat va permettre à des producteurs français de découvrir la Corse et ce qui s'y fait. Par ailleurs, elle va être l'occasion d'échanger sur des problématiques partagées : les marchés, les variétés, les recherches en cours... Le cynips occupera, évidemment, l'essentiel de la discussion. Tous les futurs plans de développement sont d'ailleurs basés là-dessus.

► **Comment évalue-t-on les ravages du cynips en Corse ?**

Depuis 2006, des registres de production sont tenus, qui nous permettent aujourd'hui, parallèlement aux évaluations menées par les chambres d'agriculture, d'estimer l'ampleur du fléau. Cette année, des régions comme celles de Scolca, Lento ou Volpajola ont perdu entre 80 et 100 % de leur production. Et le cynips touche petit à petit toute la Corse avec une étonnante rapidité. Les lâchers de parasitoïdes qui s'effectuent actuellement ne pourront suffire.

► **Il est donc d'autant plus important pour la Corse d'être représentée au sein du Syndicat National des Castanéiculteurs Français...**

L'idée, en créant ce syndicat, était de mieux nous structurer pour faire entendre notre voix et peser auprès des pouvoirs publics. Les réunions informelles que nous tenions entre producteurs depuis deux ans, dans le cadre du comité de pilotage national afférent au cynips, nous ont convaincus de cette nécessité. Par ailleurs, une démarche collective préexistait déjà. C'est elle qui nous avait permis d'obtenir des aides pour le maintien de notre agriculture biologique. Aujourd'hui, le Syndicat est donc un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Et toutes les régions y sont représentées quel que soit le mode de production, l'idée étant aussi de faire la synthèse entre deux agricultures apparemment antagonistes mais qui partagent les mêmes problématiques : l'agriculture traditionnelle et l'agriculture intensive.

► **La filière castanéicole reste-t-elle en Corse une petite filière ?**

Oui. On compte 70 opérateurs en AOP (nous en avons perdu). Mais grossomodo, ce que représente la châtaigne en Corse équivaut à ce que représente la châtaigne en France. Petites structures mais filière déficitaire : ce sont nos principales caractéristiques, comme le prouvent notamment les importations de Corée et d'ailleurs. En Corse, 2000 hectares sont exploités sur un potentiel de 35 000, dont 700 hectares en AOP. Les territoires concernés sont essentiellement des territoires défavorisés. D'où l'importance d'y produire.

► **Dans quelle mesure la foire peut-elle accompagner le développement de votre filière ?**

C'est un événement incontournable, le rendez-vous de tous les producteurs, une véritable base d'informations, un espace de création et un lieu de débat. C'est aussi une manifestation qui fait place à une véritable dimension politique puisque s'y posent clairement les questions du développement et du soutien à notre activité avec, en perspective, celui de grands groupes prêts à jouer les mécènes. La châtaigneraie reste une figure emblématique de l'intérieur de la Corse, non destructrice de l'environnement. Et d'un point de vue patrimonial, le châtaigner, qui a sauvé la Corse plusieurs fois de la famine, parle aux Corses. L'écoute dont nous bénéficions aujourd'hui auprès d'institutions comme l'ODARC illustre une prise de conscience.



faire. Et c'est justement aussi comme un cadre de réflexion sur la modernisation des outils, les techniques de commercialisation et de présentation, que s'offre la foire, sachant que l'innovation est par ailleurs une affaire de démultiplication, car quand un produit est mis sur le marché, c'est aussi au pâtissier, au brasseur ou à tout autre corps de métier de s'en saisir pour innover.

► **L'avenir est donc loin d'être bouché...**

La châtaigne n'est plus un produit folklorique. On est sorti de ce cycle. Aujourd'hui, la farine corse est bien différenciée sur le marché. Quant à nous, organisateurs d'A Fiera di a Castagna, depuis le début, nous considérons que l'économie de la Corse doit se doter d'un véritable volet agricole et rural et que l'agriculture peut jouer un rôle important dans le développement de la Corse. Dans ses premières années, la foire a donc eu à jouer un véritable rôle subversif pour porter ce message. Aujourd'hui, avec les partenaires du développement agricole de la Corse, la foire veut s'inscrire dans un temps qui est moins celui de la subversion que de la revendication.

► **Un temps où, plus que jamais, tout projet de vie compte...**

Vous me l'enlevez de la bouche. Cette année, dans le contexte de violence que connaît l'île, plus que jamais, nous voulons faire la fête et partager. A l'instar de Deleuze, nous croyons dur comme fer que « Résister c'est créer » et qu'il n'y a de réussite que collective. Le sentiment fort de porter quelque chose tous ensemble : voilà ce qui nous pousse à continuer. ■

DENTELLES ET CHIFFONS PAR EVA MATTEI



Tout juste avant Noël

J-14 Zut, là voilà qui s'approche. Et même pas eu le temps de dresser toute la liste de mes envies : faire mon jardin, partir en Australie et surfer à Bali, voir Johnny Depp en vrai (et accessoirement le séduire), aimer enfin le melon, coller un pain au voisin, investir dans une vraie pince à épiler (pas de celles qui vous arrachent les yeux en même temps que le reste), lire, lire et relire, dormir aussi, assister à un match de foot à Furiani, débouler sur la pelouse recollée et piquer le ballon pour détalier en criant «tous des nases !», ou alors voir enfin proclamé un Etat sans foot, sans «Minute Soupes» et sans fromage allégé, regoûter à l'indétrônable gâteau d'aubergines de tata Paulette, «gratter» comme Jimi Hendrix (mais sans les dents – j'y tiens trop), ne plus jamais entendre «qu'est-ce qu'on mange, ce soir?»... Coucher tout ça noir sur blanc. Avant ce 21 décembre que nous prédisent ces grands oracles drôlement accourtrés, à la mode précolombienne, et dont il nous reste à espérer qu'ils s'avèrent définitivement piètres mathématiciens. Oh, après tout, on nous l'a déjà fait, le coup... Et puis, selon certains astronomes éclairés, à regarder d'un peu plus près le fameux calendrier maya, il s'avère que le «compte long» s'est déjà achevé : c'était le 28 octobre 2011, date de l'accomplissement du plan cosmique ! Voyez, on est peut-être tous déjà morts. N'empêche, dans le doute... Tiens, j'ajoute : «réserver le bateau et préparer la voiture pour une petite virée à Bugarach». Si rien ne se passe, l'occasion sera toujours celle d'une visite, instructive pour la Corse, d'une paisible bourgade du Sud de la France qui, désignée comme celle qui, seule, survivra à tout, voit aujourd'hui son activité touristique décuplée. Dans le cas contraire, ne pas oublier d'adresser la liste au gros monsieur habillé tout en rouge, 1 chemin des nuages, au Pôle Nord. Pour un petit coup de pouce. Sait-on jamais...

ÉNERGIE / PAR EVA MATTEI

Escale choisie du

Pour sa prochaine réunion délocalisée, le Comité de Gestion Prodeme, qui aura à examiner pas moins de 70 dossiers, a choisi la commune de Ghisonaccia, porteuse d'un projet exemplaire pour son école et toute proche du site d'Aghione, où s'est implantée la SAEM Bois Energie. L'occasion d'un triple zoom puisque le financement de cette collectivité comme de cette société d'économie mixte s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale mise en oeuvre depuis 2011 en matière de maîtrise et de développement énergétiques.

Un cadre régional

La Feuille de route «Energie, Climat, Air, Transports et Mobilité durables», présentée le 27 octobre 2011 à l'Assemblée de Corse par Maria Guidicelli, Conseillère Exécutive en charge de l'énergie fixe clairement l'objectif d'une diminution progressive de la dépendance de la Corse aux approvisionnements pétroliers et, à terme, aux combustibles fossiles en général, ainsi que de l'autonomie énergétique de la Corse à long terme.

Pour atteindre cet objectif, 4 grandes orientations politiques ont été retenues : développer un programme de MDE ambitieux pour l'efficacité énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables dites de substitution et lutter contre la précarité énergétique; définir un plan d'actions régional dédié aux transports et à la mobilité durables; augmenter significativement la part des énergies renouvelables non fatales comme le bois ou l'hydroélectricité; poursuivre le développement des énergies renouvelables dites fatales en particulier pour dynamiser la recherche.

«Les travaux relatifs à l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie, cadre stratégique de mise en oeuvre des ces objectifs, ont débuté en mars 2012 et seront achevés en mars 2013, rappelle-t-on à la Région. A ce stade différentes études sectorielles sont quasiment finalisées et permettent de démontrer que, si l'objectif d'autonomie énergétique est très ambitieux, il peut être atteint en 2050». Le SRCAE met en exergue l'absolue nécessité de jouer sur deux grands leviers, qui doivent être actionnés concomitamment : la consommation d'énergie, dans les domaines de la mobilité et du bâtiment, qui représente les 2/3 de l'effort; et le «mieux produire», c'est-à-dire le développement des énergies renouvelables pour couvrir les besoins restants, qui constitue le 1/3 manquant.

C'est dans le droit fil de ces orientations que le prochain Comité de Gestion du PRODEME se déroulera ce vendredi 7 décembre en Mairie de Ghisonaccia sous la présidence de la Conseillère Exécutive en charge de l'énergie.



Maria Guidicelli, Conseillère exécutive en charge de l'énergie

Quid du Comité

La composition du Comité de Gestion est définie par la Délibération N° 11-074 AC en date du 1^{er} avril 2011. Pour la CTC, aux côtés de Marie Guidicelli, on trouve 5 Conseillers Territoriaux - Yannick Castelli, Michel Stefani, Nadine Nivaggioni, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Paul-Félix Benedetti -, ainsi que le directeur délégué à l'énergie, Alex Milano. L'État, via le Secrétariat Général aux Affaires de Corse et l'Ademe, la Caisse des Dépôts et Consignations et EDF sont également représentés.

Comité PRODEME à Ghisonaccia



Francis Giudici,
maire de Ghisonaccia

Réunion délocalisée et projet communal

Le **Comité de Gestion ProdeME** assure l'examen et la programmation des opérations financées dans le cadre des partenariats respectifs conclus par la **CTC** avec l'**ADEME**, **EDF** et, prochainement, la **Caisse des Dépôts et Consignations**, en matière de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Cette instance de gouvernance, traditionnellement réunie à l'**Hôtel de Région à Ajaccio**, se réunit de manière délocalisée une fois par an. Ainsi, après **Serra di Ferro** en juin 2011, c'est à **Ghisonaccia**

que ses membres se retrouveront pour examiner plus de 70 dossiers. Parmi ces derniers, il en est qui sera présenté de façon plus détaillée puisqu'il s'agit du financement d'une étude qui doit permettre à la **Commune de Ghisonaccia** d'optimiser les performances énergétiques de son école et de s'inscrire dans une démarche globale en combinant à la fois les économies d'énergies et le confort thermique des écoliers et des enseignants. « Cette démarche privilégiée, entre autres, les solutions passives permettant d'intégrer le bâtiment dans un environnement végétal, souligne-t-on. Une étude de maîtrise d'œuvre va permettre de déterminer précisément les solutions techniques à déployer et de chiffrer les travaux afférents ».

Aux côtés de **Francis Giudici**, maire de **Ghisonaccia**, son adjoint, **Xavier Luciani**, devrait assister lui aussi, en qualité d'invité, à ce comité délocalisé. Tout comme **Jean-Christophe Angelini**, Président de la **SAEM Corse Bois Energie**.

Visite de terrain et exemple de développement durable

Car cette journée sera aussi l'occasion pour le **Comité de gestion PRODEME**, de visiter, à l'issue de la pause-déjeuner, la **SAEML Corse Bois Energie** dont la **CTC** est l'actionnaire majoritaire et qui produit des plaquettes forestières à partir de ressources locales (production destinée à l'alimentation de chaudières - chaufferie de **Corte**, cité **HLM à Bastia**, base aérienne de **Solenzara** et certains établisse-



La SAEML Corse Bois Energie
sur son site en plaine orientale

ments scolaires - et principalement réalisée sur un centre d'exploitation situé à **Aghione**) et exploite le réseau de chaleur de **Corte** par concession. Dans le cadre de la première activité, il est précisé que « la SAEM a



La commune de Ghisonaccia, porteuse d'un projet d'optimisation énergétique pour son école

Zoom sur la SAEML Bois Energie

La **SAEML Corse Bois Energie** est une **Société Anonyme d'Economie Mixte Locale**, ayant son siège social à **Borgo** (20290), **Parc d'activité du Purettone** (343 964 987 RCS BASTIA), et au capital de 182 365 €, réparti en 305 248 actions : 152 647 actions, soit 50,014 % pour la **CTC** ; 152 557 actions, soit 49,978 % pour **Cofely-GDF SUEZ** représenté par **M. Thévenot** ; 1 action chacun soit 0.002% pour **MM Dronot** et **Thierry Bianchi**, de la société **Cofely GDF SUEZ**, ce dernier étant Directeur Général de la **SAEML**. Les administrateurs représentant la **Collectivité Territoriale de Corse** sont **Jean-Christophe Angelini**, **Viviane Biancarelli**, **Yannick Castelli** et **Jean-Jacques Panunzi**.

souhaité acquérir du nouveau matériel nécessaire à la transformation des billots de bois en plaquettes forestières destinées à alimenter les chaudières bois et construire un nouveau hangar de stockage. Ces investissements, qui répondaient à l'objectif régional de développement des énergies renouvelables thermiques et notamment de la redynamisation de la filière bois énergie locale, étaient d'autant plus importants que l'approvisionnement des diverses chaufferies de Corse est directement tributaire du bon fonctionnement du site d'Aghione. Lors de sa réunion de juin 2012 le Comité de Gestion du PRODEME avait décidé de soutenir ces investissements : achat d'une chargeuse et d'une tête d'abattage via un financement à hauteur de 50 % sur des crédits FEDER, représentant une aide de 96 300 € sur un montant de total de 160 500 €, construction d'un hangar via un financement à hauteur de 60 % sur des crédits de même type, représentant une aide de 150 001,57 € sur un montant total de travaux de 250 002,62 € » C'est donc dans ce bâtiment tout neuf que le **Comité de gestion PRODEME** fera escale, ce 7 décembre. Une manière de toucher du doigt le fruit d'une politique régionale telle que définie par la fameuse Feuille de route « *Energie, Climat, Air, Transports et Mobilité durables* », laquelle place la filière bois-énergie au cœur de sa stratégie.

Une mission et des ambitions

La **Corse** s'est fixé l'objectif ambitieux de dépasser le pourcentage de 30% d'électricité produite par les énergies renouvelables et a mis en route un programme de **Maîtrise de l'énergie** très volontariste. Pour la période 2007/2013 l'engagement financier de la **CTC** est chiffré 24 M€. Il est complété par une participation de l'**ADEME** à hauteur de 8 M€, de l'**Union européenne** à hauteur de 14,5 M€, et d'**EDF** à hauteur de 8 M€. Prochainement la **Caisse des Dépôts et Consignation** (CDC) devrait apporter sa contribution au travers d'un partenariat qui visera la mise en place de mesures intensifiant le soutien à la performance énergétique des bâtiments dans les secteurs résidentiel et tertiaire responsables de la moitié des émissions de gaz à effets de serre.

Un guide pour bien construire en Balagne

Le vendredi 30 novembre 2012, le cahier de recommandations architecturales et paysagères du Pays de Balagne a été présenté, en Mairie de Galeria. Ce guide s'adresse à tout public (propriétaires, artisans, architectes, services techniques, administrations et élus...) confronté à un projet de travaux de construction ou de réhabilitation.



De gauche à droite, Ginette Dal Maso, architecte conseillère du Pays de Balagne, Attilius Ceccaldi, Président du Pays de Balagne, Jean-Marie Seité, Maire de Galeria, Brice Albertini, agent administratif de Galeria (était également présente, Florence Pinasco, Directrice du Pays de Balagne).

Le document aborde les divers éléments qui constituent l'harmonie paysagère des villages : site, volumes, façades, toitures, équipements, bâti spécifique, qu'il s'agit d'observer et de comprendre pour mieux les respecter. Il est avant tout une aide pour préserver l'identité du bâti et intervenir sans dénaturer le paysage. Il comprend des questions à se poser avant de réhabiliter ou de construire, des conseils pratiques pour définir le projet de travaux, et des renseignements pour préparer la réalisation de ces travaux. La rédaction de l'ouvrage a été réalisée par le **Syndicat Mixte du Pays de Balagne** en collaboration avec le **CAUE de la Haute Corse**. Ce document sera très prochainement disponible dans toutes les **Mairies de Balagne** et d'ores et déjà consultable et téléchargeable sur le site internet du **Pays de Balagne** : http://www.pays-de-balagne.fr/catalog_repository/uploads/21/Cahier_de_recommandations_architecturales_et_paysagres-1.pdf

Sensible à la question, l'architecte-urbaniste, **Jean-Marie Seité**, tout nouveau Maire de **Galeria**, a reçu très favorablement l'ouvrage et l'action de l'architecte conseillère du **Pays de Balagne**. C'est aussi l'occasion, pour **Attilius Ceccaldi**, Président du **Syndicat Mixte du Pays de Balagne**, de partager avec ce nouvel élu une même vision du développement à travers le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

Le programme européen **Leader «pour bâtir une économie du tourisme patrimonial»** fait également partie des programmes à mobiliser par le nouvel exécutif municipal pour engager des actions.

C'est ainsi une fructueuse synergie qui se dessine en cette fin d'année 2012.

54 millions d'€ :

c'est le montant de référence correspondant aux 57 opérations d'investissement conduites, dans l'île, en quatre années de fonctionnement du **Fonds d'Investissement de Proximité**, pour 102 millions d'euros levés.

Ce dispositif qui, pour la Corse et sur la période 2007-2011, a coûté à l'**État** 44 millions

d'€, a permis la création de 350 emplois.



37,7 millions d'€ :

c'est le chiffre d'affaires de la **CCI de Corse du Sud** tel qu'estimé dans le budget rectifié 2012. Celui-ci devrait donc être en hausse de 2,1% par rapport à ce qui était initialement prévu. Pour 2013, ce chiffre s'élèverait à 38,6 millions d'euros, selon les projections, et illustrerait donc une progression de 2,4%.

+ de 1 Million d'€ :

c'est ce qui a été mobilisé par la **Collectivité Territoriale de Corse** et l'**ADEC** pour les artisans-bouchers et plus particulièrement pour la promotion de la démarche qualité engagée collectivement par la profession au niveau local.

700 000 € :

c'est le surcoût entraîné par l'augmentation de l'offre kilométrique (+175 000 km, soit +15%) prévue pour la desserte des transports urbains par la **Communauté d'Agglomération Bastiaise** à compter de janvier 2013, dans le cadre d'une nouvelle **DSP**.

75 000 € :

c'est à ce prix que la **Ville de Porto-Vecchio** loue sa patinoire, d'une surface glacée de 300 m², installée **Place de la République**, à la société **Syner Glace**. En 2011, pas moins de 3 700 personnes avaient chaussé leurs patins pour profiter de cet équipement.

Une convention européenne attendue pour les Bouches de Bonifacio

Pierre Ghionga, Président de l'**Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)** et **Giuseppe Bonanno**, Président du **Parc National de l'Archipel de La Maddalena (P.N.A.L.M.)**, se retrouveront le 7 décembre 2012 à 11h00, à l'**Église Sainte-Dominique**, lieu symbolique du patrimoine bâti de la **Ville de Bonifacio**, afin d'officialiser, par la signature d'une convention, la création du **Groupeur Européen de Coopération Territoriale – Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (G.E.C.T. - P.M.I.B.B.)**, qui marque l'aboutissement de 15 années de collaboration transfrontalière. Rappelons que suite à l'adoption, par le Préfet de Corse, de l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2011 autorisant l'**O.E.C.** à adhérer à un **G.E.C.T.** de droit italien, la **Présidence du Conseil des Ministres italien** a validé, le 7 septembre 2012, l'engagement du **P.N.A.L.M.** à participer au **G.E.C.T.** L'année 2012 sera donc marquée par la mise en œuvre de cette structure de coopération territoriale destinée à promouvoir la protection, la gestion et la valorisation conjointe des ressources naturelles et culturelles des **Bouches de Bonifacio**.



MARIANNA THIBOUT-CALANDRINI

Une réalisatrice corse amoureuse de son île

Marianna Thibout-Calandrini a réalisé pour France3 une série de documentaires sur le pastoralisme en haute montagne, établissant un parallèle entre bergers corses, du Larzac et boliviens.



«**U Paghjolu 3**, Produire pour vivre» est le troisième et dernier volet documentaire d'une trilogie portant sur le pastoralisme dans des régions et pays entrés en résistance contre les normes européennes et la mondialisation.

Nous partons en Bolivie sur la Cordillère Royale, à plus de quatre mille mètres

d'altitude, à la rencontre des éleveurs de lamas.

Ce film aborde le monde rural à travers le syndicalisme et des portraits de paysans qui mènent la même lutte que les bergers corses et ceux du Larzac.

Produisant pour vivre, ils se battent pour sauver une agriculture ancestrale qui leur permet de rester sur leurs terres.

D'origine quechua ou aymara, le peuple que nous découvrons a enfin retrouvé sa dignité et sa liberté depuis l'arrivée au pouvoir du premier président autochtone paysan, Evo Morales.

Un film produit par Marianna Thibout-Calandrini, présenté en Corse avant d'être diffusé sur France 3, et qui met le doigt sur le devenir du pastoralisme sur l'île. Il établit un intéressant parallèle entre les bergers corses et boliviens (et ceux du Larzac, dans une précédente production), à travers de très belles images parfaitement cadrées. Ce film, magistralement mené de bout en bout, dénonce une économie mondialisée qui condamne à mort cette profession et, sans parti pris, annonce un implacable destin.

Les autochtones corses et boliviens qui perpétuent des traditions séculaires, luttent inexorablement contre la mort même si, comme l'affirme Jean-Philippe Antolini, Professeur d'Archéologie à l'Université de Corse : «La Corse est une terre de bergers et le berger porte les valeurs de toute la Société».

Accentuée par les problèmes fonciers, suffoquée par des normes européennes intransigeantes qui ne veulent pas prendre en considération la manière dont est pratiqué l'élevage des troupeaux en Corse, la profession agonise et inexorablement s'éteint.

A noter également la réflexion militante ou mieux, la dénonciation de l'attitude passive d'un gouvernement français qui, sans opposer de résistance, laisse Bruxelles pénaliser l'île, reflet méditerranéen des pays du tiers monde.

«**U Paghjolu** - Les bergers corses ne prendront pas le maquis...»

Questions à Marianna Thibout-Calandrini

► **Quelles ont été vos motivations quant à la réalisation de ce film sur le pastoralisme en Corse ?**

«J'ai choisi de quitter le métier de comédienne pour essayer de faire passer des messages forts et laisser des témoignages d'hommes et de femmes qui revendiquent simplement le droit d'exister. L'idée de parler des bergers corses m'est venue il y a déjà quelques années, lors de mes randonnées sur l'île.

Je m'enfonçais au cœur de cette Corse comme pour mieux me retrouver, en quête d'une réalité dont il ne me restait que le tendre souvenir d'une grand-mère à peine connue, à travers le goût et l'odeur des «frappes» qu'elle avait tant de plaisir à me préparer. J'étais à la recherche du temps perdu. D'une vérité ! La plus grande richesse agricole corse provient encore aujourd'hui du pastoralisme. Cependant, chaque année on dénombre un peu moins de troupeaux et les bergers travaillant en haute montagne sont «en voie de disparition». Face au souci d'harmonisation avec les normes européennes leur demandant un lourd investissement financier, ils sont en sursis.

Aujourd'hui sur l'île, survivent pourtant quelques amoureux du pastoralisme. Ce film leur donne la parole...

«**U Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis**» est un témoignage de 52 minutes sur les derniers bergers à pratiquer la transhumance à pied au son des clochettes.

A travers une merveilleuse aventure humaine dans nos montagnes, nous rencontrons Charles et Dumè Manenti qui, en deux jours, parcourent 60 kilomètres avec leurs 400 brebis, d'Aleria à Pinarellu.

Ces défenseurs de notre patrimoine culturel ancestral continuent à fabriquer le fromage comme avant, et l'affinent sous terre dans des «casgile», les anciens hâloirs.

Nous suivrons également Venturinu Marcelli, le dernier fabricant de sonnailles de l'île, ainsi que Jean-Do Franchi qui fait encore la tonte à la main.

Nous croiserons bien d'autres bergers et des protagonistes du monde rural tels qu'Achille Martinetti, Paul-André Fluixa, Jean-Do Musso et Paul-Jo Caitucoli.



Le film est porté par la voix de Marcu-Anto De Giovanni et le récit de l'historien Ghiuvan-Filippu Antolini.

Le tournage a commencé en septembre 2004 dans le Niolu et s'est terminé deux ans plus tard, avec la participation de José Bové.

Ce premier film, «**U Paghjolu**» est un «**chjami**» qui sera suivi cette année par un «**rispon-di**», un second volet intitulé



«**Les bergers ne sont donc pas prêts à prendre le maquis**».

Je dédicace ce film à mon ami André Stefanaggi pour son grand soutien et remercie mon co-producteur André Waksman.

Frère Frédéric de Cîteaux, 54 ans

Je crois au bonheur et à la résurrection !

Au sud de Dijon et non loin de Nuits St Georges, célèbre pour ses grands crus, depuis 900 ans, au cœur de la Bourgogne, en plaine de Saône, l'Abbaye de Cîteaux se signale tout d'abord par ses bâtiments historiques. Un bel ensemble entouré de 240 hectares de terre généreuse où paissent, par endroits, de beaux sujets de race montbéliarde. Des vaches dûment sélectionnées produisant un bon lait de haute qualité fromagère... *C'est ici que voici près d'un millénaire Robert de Molesme et ses compagnons, en quête de silence et d'une grande spiritualité, firent le pari de mettre en valeur des terres marécageuses couvertes de roseaux. Leur devise, celle des premiers moines au deuxième siècle : Ora et Labora : prière et travail. Leur projet : vivre d'une manière plus authentique selon la règle de Saint Benoît. Depuis 900 ans, les moines paysans tracent sans relâche leur sillon, une belle entreprise interrompue à la Révolution. Depuis la fin du 19ème siècle, Cîteaux a retrouvé sa vocation première avec le retour de la communauté religieuse.*

Comment et surtout pourquoi des hommes choisissent-ils de se retirer du monde, quelle est aujourd'hui la signification d'un tel engagement ? Portrait de Frère Frédéric qui a fêté récemment, entouré de toute la communauté, de sa famille et de ses amis, son jubilé de vie monastique. Depuis plus de 50 ans, Cîteaux est son univers.

« **C**omment allez-vous, Frère Frédéric ? - Je vous souhaite de vous porter aussi bien que moi », répond-il dans un éclat de rire. **Frère Frédéric** est comme ça : beaucoup d'humour, de bonne humeur, ce qui n'empêche pas le sérieux, la réflexion, la profondeur d'âme. Et n'allez surtout pas lui dire que sa vie n'est pas banale, ça le fâcherait.

► **Frère Frédéric, à 25 ans vous étiez promis à un bel avenir. Jeune ingénieur en géologie vous avez, finalement, opté pour la vie monastique. Pour quelles raisons ?**

J'ai senti que Dieu m'appelait. J'ai décidé de répondre à son appel. Mon but c'était de rencontrer Dieu. J'ai choisi la vie religieuse, c'est-à-dire l'Amour de Dieu, car on ne peut vivre sans amour.

► **Comment vos proches ont-ils réagi à votre engagement ?**

Lorsque j'ai écrit à ma mère pour lui annoncer ma décision de devenir moine, elle m'a répondu : ça ne m'étonne pas. C'est alors qu'elle m'a confié qu'après la mort de mon petit frère et de ma petite sœur, elle s'est adressée à Dieu le jour de ma naissance pour lui dire : prenez-le pour vous si vous le souhaitez, mais laissez-le en vie.

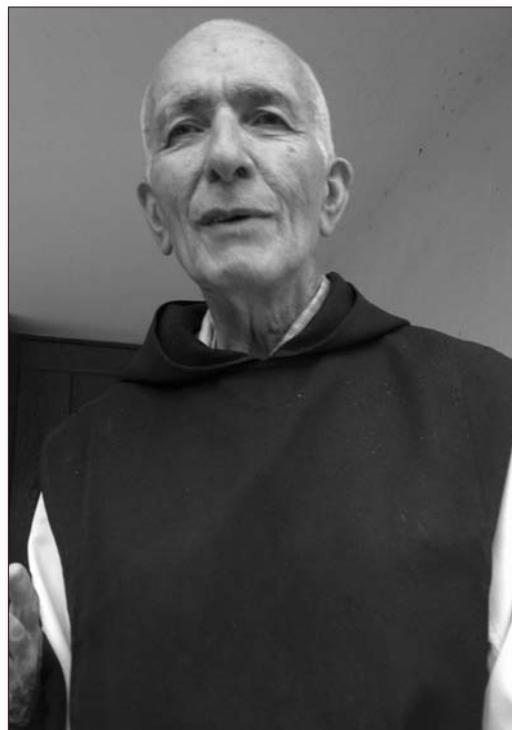
► **En optant pour la vie monastique avez-vous renoncé à votre liberté et à toute révolte à l'égard de Dieu ?**

Je suis un être libre. Tous les jours, avec les autres moines, nous chantons des psaumes, des poèmes qui sont autant de chants de révolte. Nous nous plaignons de la condition humaine, nous disons à Dieu : ça ne va pas. Beaucoup de gens souffrent. Nous le savons. De même que nous savons que, nous les moines, nous vivons dans un milieu protégé à l'abri du besoin. Cela ne nous donne pas mauvaise conscience.

► **Choisir la vie monastique n'est-ce pas aussi un moyen de s'affranchir des drames, des soubresauts qui agitent notre planète ?**

Absolument pas. Nous sommes parfaitement au courant des conflits dans le monde. Nous suivons l'actualité notamment grâce à la lecture d'une vingtaine de quotidiens et de périodiques que nous recevons régulièrement à l'abbaye. Personnellement je consulte aussi internet chaque jour. Je suis très inquiet devant l'ampleur de la guerre civile en Syrie avec son lot de massacres et d'atrocités. La Syrie est une des premières communautés chrétiennes et c'est à Damas que Saint Paul commença à prêcher. Concernant l'évolution de la situation de notre pays, nous avons voté en mai dernier pour élire un nouveau président car nous sommes des citoyens à part entière. Certaines orientations de la politique gouvernementale nous préoccupent, notamment la question du « mariage pour tous ». L'Eglise ne juge pas les gens de même sexe voulant vivre ensemble. Mais pour Elle le mariage est un sacrement unissant un homme et une femme.

► **Votre ouverture sur le monde, votre prochain, c'est aussi toutes ces personnes qui viennent vous confier leur grande détresse morale ou matérielle ? Il s'agit là d'une grande proximité. Comment les aidez-vous ?**



Frère Frédéric : depuis plus de 50 ans Cîteaux est son univers

de vie monastique



Notre premier devoir est de les écouter. Le fait d'être à leur écoute les apaise, leur fait du bien. Mon beau-frère, ancien proviseur de lycée, animateur de «SOS amitié», est quotidiennement confronté à ce genre de situation. Il m'a vivement encouragé à le faire. Et puis, chaque jour, notre supérieur reçoit des lettres d'inconnus en difficulté financière sollicitant un prêt. Nous préférons donner cent euros plutôt que de prêter deux cents euros. Nous avons créé une commission d'aide sociale qui étudie, cas par cas, avant de se prononcer. Le plus dur c'est d'interrompre notre aide aux gens qui en bénéficient. Ils n'en comprennent pas toujours le bien-fondé.

► *Ora et Labora, prière et travail, c'est votre devise. Comment la vivez-vous au quotidien ?*

A la prière et au travail il faut ajouter une troisième règle : l'étude, c'est-à-dire l'acquisition d'une formation professionnelle, intellectuelle et religieuse. Il est normal qu'un moine soit instruit de sa propre religion. Il est également normal que chaque moine trouve une fonction au sein de la communauté. Moi-même, j'ai été économiste pendant dix-huit ans, autrement dit chargé de dépenser l'argent gagné par les autres moines ! Plus sérieusement, aujourd'hui je travaille en forêt. J'ai également accompagné dans ses transactions le frère Luc qui vient de nous quitter ; c'était notre spécialiste de l'élevage bovin. Il a largement contribué, pendant quarante ans, à l'amélioration génétique de la race montbéliarde en Bourgogne-Franche Comté. C'était un fonceur, un audacieux !

► *L'abbaye de Cîteaux, haut-lieu de l'ordre cistercien, est aussi célèbre pour son fromage de Cîteaux, un reblochon très recherché par les gourmets. Sa vente constitue-t-elle, pour vous, une source de revenu essentielle ?*

Cette production fromagère représente cinquante pour cent de nos revenus avec les bonbons au miel et les produits des autres monastères que nous vendons à nos visiteurs. Le reste de nos revenus provient des pensions des moines. Mais vous savez un moine ne coûte pas cher !

► *Donc les moines travaillent. Cela n'entrave-t-il pas votre vie spirituelle tournée essentiellement vers la prière et la méditation ?*

Notre journée est rythmée par la prière et ce de notre lever, le matin à 3h45, jusqu'à 20h après les complies suivies du Salve Regina. Entre-temps, nous avons plusieurs pauses consacrées également à la prière et à la méditation. Nous veillons à en respecter les horaires sans oublier les offices que nous célébrons tous ensemble, l'eucharistie, les vêpres et les complies, au total sept rencontres par jour et trois réunions de la communauté dans la salle du Chapitre.

► *Frère Frédéric, on vous entend parfois improviser, à la cithare, au cours des offices. La musique fait partie de votre vie ?*

Je joue de la cithare, je l'enseigne depuis plusieurs années mais, mon instrument de prédilection, c'est le piano. Je le pratique depuis plus de soixante ans.

J'ai eu la chance de grandir entre un père violoniste et se une mère pianiste. Souvent, se joignaient à eux un violoncelliste croate et un étudiant du conservatoire spécialiste de l'alto. A quatre, ils travaillaient des quatuors de Beethoven et moi je tournais consciencieusement les pages des partitions ! Chaque soir, avant de rejoindre ma chambre, aux environs de 22h, je m'entraîne à la cithare ou au piano dans une crypte où sont logés tous les instruments, «la crypte aux gammes» !

► *70 moines voici une cinquantaine d'années. 32 aujourd'hui dont le quart a franchi les 80 ans. A l'image du clergé séculier, l'Abbaye de Cîteaux n'échappe pas à la crise des vocations ?*

J'ajouterais même que certains monastères sont contraints à la fermeture en raison d'un manque d'effectifs mais à Cîteaux nous n'en sommes pas là. Cela dit, pour le bon fonctionnement de l'Abbaye nous devons faire appel à un personnel salarié qualifié composé, notamment, de jeunes diplômés affectés à notre exploitation agricole, à l'entretien des espaces verts, à l'hôtellerie et à l'infirmerie. Si même à l'extrême la foi venait à disparaître en France, les monastères fermeraient leurs portes. Mais je ne suis pas pessimiste. Il existe encore, dans notre pays, une bonne trentaine de monastères cisterciens, moines et moniales, et à l'étranger des communautés se fondent, en Pologne et en Norvège notamment. Quelle que soit la forme des abbayes de demain, l'important sera leur esprit et leur capacité à s'adapter et à répondre à l'évolution et aux besoins du monde de demain.

► *Frère Frédéric, plus de cinquante ans de vie monastique à Cîteaux : pratiquement des noces d'or avec Dieu. Une question que l'on pose souvent à de vieux couples en une telle occasion : Si c'était à refaire vous le referiez ?*

Depuis mon entrée au monastère je n'ai jamais connu l'ennui. La vie spirituelle est beaucoup plus variée qu'on ne le pense entre les offices, les réunions communautaires, les cours d'écriture sainte que je donne, la participation à des rencontres régulières dans le cadre du dialogue inter-religieux avec des rabbins, des imams ou des moines bouddhistes, je



ne m'ennuie pas. Toutes les religions se rejoignent sur le plan de la mystique et de la recherche de Dieu. Le prosélytisme n'est pas de mise. D'ailleurs, en toutes occasions, je ne parle jamais religion sauf si on m'interroge sur ce thème. Cinquante - quatre ans de vie à l'abbaye de Cîteaux, ça passe très vite et le temps s'accélère. La mort ne me fait pas peur, ce que je crains c'est la maladie mais, par-dessus tout, je crois au bonheur et à la résurrection. Si je n'y croyais pas, je perdrais mon temps à Cîteaux !

La doyenne de Sorbu Ocagnanu, Elisabeth Fregosi, a fêté ses cent ans !

La commune de Sorbu Ocagnanu a la chance de compter parmi ses habitants une centenaire en la personne de Madame Fregosi Elisabeth, qui reçu récemment l'affectueux hommage de la commune. Famille, amis, et voisins de la doyenne de la commune ont été reçus en mairie, dans la spacieuse salle de réunion, pour partager un moment convivial.

Elisabeth Fregosi est née à **Penta di Casinca** le 20 novembre 1912. Elle est célibataire et vit avec son frère de 95 ans à **Querciolo**.

A l'occasion de la petite réception organisée par la mairie elle a confectionné un délicieux gâteau dont elle garde secrètement la recette, et régala l'assistance de quelques unes des ses poésies. La doyenne centenaire de **Sorbu Ocagnanu** est un personnage hors du commun !

Dans son discours, le maire **Jean-Etienne Albertini**, apprêté comme pour les jours de cérémonie officielle, s'adressant à la centenaire, a dit toute sa fierté de lui rendre hommage : *«Vous êtes 15000 en France à pouvoir vous flatter d'avoir franchi le cap des 100 ans. Un siècle de vie et presque autant de souvenirs à évoquer les soirs de veillée. Ce privilège est surtout réservé aux femmes puisque*

vous dépassez de 5 ans l'espérance de vie des hommes. Un tel anniversaire, c'est bien entendu une fête familiale et je constate sur ce plan que vous êtes l'objet de toutes les attentions de vos proches. Mais un tel évènement, c'est aussi un moment fort dans la vie d'une commune. Il



Elisabeth Fregosi, la poète de Sorbu, a 100 ans



Une belle réunion de famille pour honorer la doyenne centenaire



Presque 100 ans séparent Elisabeth Fregosi de Jean-Antoine Albertini, le plus jeune Sorbais, dans les bras de son grand-père, le docteur Antoine Albertini

m'a paru tout à fait indiqué que le conseil municipal vous honore à son tour; tout d'abord pour vous féliciter de cette exceptionnelle longévité, qui est certes due à une santé à toute épreuve, mais aussi à votre tempérament. La vie n'est pas un long fleuve tranquille ; quelles que soient les difficultés vous n'avez jamais renoncé. Chère madame Fregosi, soyez honorée, en ce jour par votre famille et par votre commune».

L'évènement valait bien un geste de la part de ceux qui admirent et respectent **Elisabeth Fregosi**. Une dame sur qui le temps ne semble pas avoir d'impact... Ce que constatent au fil des années qui passent tous ceux et celles qui ont le bonheur de côtoyer **Elisabeth**. Une affection témoignée lors de cette amicale réception en mairie, avec quelques fleurs, un cadeau, et des gourmandises ! **Felice anniversariu, Lisabetta !**

LES ANNONCES LÉGALES

Journal du 07 Décembre au 13 Décembre 2012 - N°6442



N° 01
B. LEONELLI
 Avocat - 40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
 Tél : 04.95.31.69.67
 Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 21 Novembre 2012, enregistré à AJACCIO le 29 novembre 2012 Bordereau N° 2012/971, Case N° 4, il a été constitué sous la dénomination sociale «**ISOLA 2A**», une Société à Responsabilité Limitée ayant pour **objet** : Tous travaux d'étanchéité, revêtement de sols.

Ainsi que la création, l'acquisition et l'exploitation de toutes entreprises de même nature.

Le **siège social** est fixé à AFA - Parc d'activités de Mezzana - Route d'AFA - Départementale 101 - (20167) SARROLA CARCOPINO.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

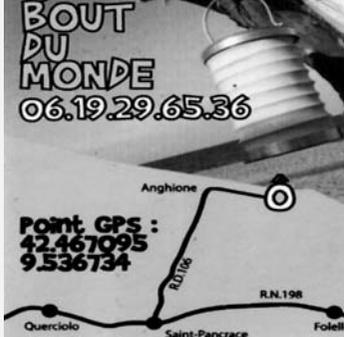
Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 2.000 €.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La **société est gérée et administrée** par Monsieur **Sixte GUILLOT** demeurant à AJACCIO (20090), « Les Jardins Fleuris » Rue Nicolas Peraldi, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis et mention, Le Gérant.



N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/09/2012, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Charles Geronimi Architecte**

Objet social : activités d'architecture

Siège social : a cumezza, 20218 Pietralba

Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. **Geronimi Charles**, demeurant a cumezza, 20218 Pietralba

Immatriculation au RCS de Bastia

N° 03

GROUPE ESPACE IMMOBILIER AJACCIO

SARL au capital de 2000 €
 105, cours Napoléon - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 12/11/2012, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GROUPE ESPACE IMMOBILIER AJACCIO**

Siège social : 105, cours Napoléon, AJACCIO (20090)

Objet : Syndic, Transactions de biens, Gestion de biens, Marchand de biens, Assurance

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 2000 euros

Gérance : **Sarah BOUFRAHI**, demeurant Lot Les Cassières - 42440 Saint Julien La Vetre,

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention, la gérance

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/12/2012, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AMBIANCE MINCEUR**

Objet social : centre d'aminicissement, vente de produits esthétiques, épilation à la lumière pulsée et soins esthétiques

Siège social : Rue Aspirant J.P. Michelin, 20090 Ajaccio

Capital : 5000 euros

Durée : 99 ans

Gérance : Mme **FABIANO Véronique** demeurant résidence Parc Lucie Immeuble Capo Muro, route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Immatriculation au RCS d' Ajaccio

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : **JIHELEL**

SIEGE SOCIAL : 9, Avenue Maréchal SEBASTIANI - 20200 BASTIA

OBJET : L'acquisition, la location et la gestion de locaux sis à Ajaccio (20000) rue des Magnolias.

L'acquisition, la construction de tous ensembles immobiliers, qu'ils soient à usage professionnel, commercial, industriel ou d'habitation, leur exploitation sous toutes formes, en particulier la location.

Leur gestion ultérieure et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 100 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros

GERANCE : M. **Jean Louis ALBERTINI** demeurant Domaine de FORNAVERTE - FORNALI - 20217 SAINT FLORENT

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

IMMATRICULATION : au RCS de Bastia

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AFA du 03/12/2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **NOLA INVEST**

Siège social : Lieu dit Valle Longa, Piscia Rossa 20167 AFA

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à l'objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quel que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- La prestation de services et la représentation auprès de tiers,

- Intermédiaire en négociation,

- Gestion administrative.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Monsieur **Philippe USCIATI**, demeurant Lieu dit "Valle Longa", Piscia Rossa 20167 AFA, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20 novembre 2012, il a été constitué une société :

Dénomination sociale : **LE NAUTILUS**

Siège social : RESIDENCE DU GOLFE DU VALINCO, ABBARTELLO, 20113 OLMETO

Forme : SARL

Capital : 1000 €

Objet social : TRAVAUX MARITIMES ET TERRESTRES

Gérance : Monsieur **DENIS BIGNAND**, RESIDENCE DU GOLFE DU VALINCO, ABBARTELLO, 20113 OLMETO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, en date du 1er décembre 2012, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : **GRAIN DE BEAUTE**

CAPITAL : 10.000 euros

SIEGE : Centre commercial Rive Droite, R.N. 193, 20620 BIGUGLIA

OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement :

- Institut de beauté (épilation, soins visages et corps, extension de cils, manucure, pédicure, pédifish, hammam, sauna, etc ...) ;

- Onglerie ;

- Centre de bronzage ;

- Centre power plate ;

- Blanchiment des dents ;

DUREE : 99 ans

PRESIDENTE : Mlle **Virginie CASCIANI**, demeurant Rce U Monte Cardu, bâtiment 38 D, Cité Aurore, 20600 Bastia

IMMATRICULATION : au RCS de Bastia

N° 09

SARL DUO COIFFURE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26-11-2012 fait à Bastia, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : **DUO COIFFURE**

SIEGE SOCIAL : LE FORUM DE LUPINO - 5 RUE SAINT EXUPERY - 20200 BASTIA

OBJET : La société a pour objet la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de salon de coiffure mixte.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participations dans toutes sociétés.

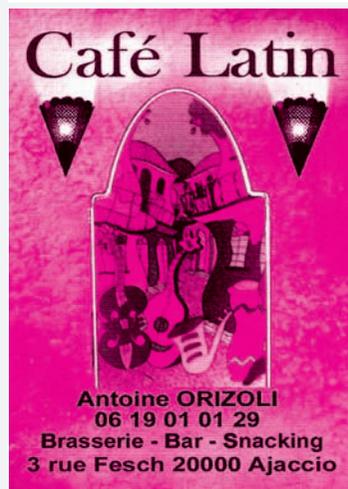
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 2000 euros entièrement libéré.

GERANCE : Monsieur **MANDRACHIA Philippe**, associé né le 25-08-1979 à Bastia (2B) demeurant Résidence Santa Maria - Bât 10 - 20200 MIOMO, de nationalité française, est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance



N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 21 Novembre 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : «**Aléria Randonnées**»

Forme : SARL

Capital : 7500 euros

Siège social : Saint Antoine 20240 Ghisonaccia

Objet : La société a pour objet en France, dans la communauté européenne et à l'étranger : l'organisation, l'encadrement et la commercialisation d'activités de pleine nature sportives, de séjours et de voyage ainsi que toute activité connexe ou s'y référant

Durée : 99 ans

Gérant : **ARRIGHI-PASQUALAGGI Marie** - Demeurant : 1 rue Marengo, 20000 Ajaccio

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 novembre 2012, il a été constitué une société :

Dénomination sociale : **GDJ RIBAR**
Siège social : TENDA, APPARTEMENT N°8, 20137 PORTO VECCHIO
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €

Objet social : La société a pour objet l'acquisition, l'administration, la mise à la disposition gratuite au profit des associés et la gestion par voie de location ou autrement, d'une propriété immobilière à construire sur un terrain ou de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire et plus généralement toute opération quelconque pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société

Gérance : Monsieur **DOMINGOS RIBEIRO DA COSTA**, TENDA, APPARTEMENT N°8, 20137 PORTO VECCHIO

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.S.U
DENOMINATION : **S.A.S.U 2B LIVRAISONS**

SIÈGE SOCIAL : 9, RUE CESAR CAMPINCHI - 20200 BASTIA

OBJET : L'objet social est :

L'activité de livraison marchandises, La gestion des espaces publicitaires, sur tous les supports ou régies publicitaires en assurant la diffusion d'annonces publicitaires d'entreprises ou de petites annonces de particuliers, la distribution de prospectus et d'échantillons publicitaires,

La conception et la réalisation de campagnes publicitaires, en utilisant tous les media, la publicité directe par mailing, par téléphone, par visiteur.

DURÉE : 99 années,
CAPITAL : 512 euros,
APPORTS EN NUMÉRIQUE : 512 euros

APPORTS EN NATURE : Néant.

PRÉSIDENCE :

Est nommé Président de la Société : Mr **PIETRUCCHI EMMANUEL** Etat civil : Né le 08 Juillet 1976 à BASTIA en Corse (2B) nationalité Française, majeur.

Régime matrimonial : Divorcée (régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare). **Adresse :** 9, RUE CESAR CAMPINCHI, 20200 BASTIA

IMMATRICULATION : au RCS de Bastia

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/12/2012, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI LES 5 LEGENDES**

Objet social : ACQUISITION GESTION ADMINISTRATION DE TOUS BIENS IMMOBILIERS.

Siège social : c/o Le Clos des Filaos, Résidence Maria STELLA, Bat C2, 20260 Calvi

Capital : 126463 euros

Durée : 99 ans

Gérance : Mme **PALAZY Aline** demeurant 1221 avenue du Grand Défends Impasse des 3 mas, 83700 Saint-Raphaël

Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas.

Immatriculation au RCS de Bastia

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MV.CONSTRUCTION**
Capital : 4000 euros

Siège : Rés Pontarelle, 20167 Sarrola Carcopino

Objet : Maçonnerie générale
Durée : 99 ans

Gérant : M. **Gomes Alves Manuel Joaquim** rés Pontarelle 20167 Sarrola Carcopino

Immatriculation au RCS de Ajaccio



* **LOCATION GERANCE**
 * **RESILIATION GERANCE**

N° 15



Henri PINNA

Joseph MELGRANI

Paul CUTTOLI

Louis-Valéry VERGEOT

Notaires associés

6, Bd Sylvestre Marcaggi - 20000 AJACCIO
 Tél. : 04.95.51.75.75 - Fax. : 04.95.51.15.55

LOCATION-GERANCE

Suivant acte reçu par Me Henri PINNA, notaire à AJACCIO, le 28 novembre 2012, enregistré à AJACCIO S.I.E, le 30 novembre 2012, bordereau 2012/977, case n°1 Ext. 2959,

M. Jean-Marie Noel Alfred MORI, agent de patrimoine, et M. Gilles Fernand Joseph MORI, navigant, demeurant tous deux à AJACCIO (20090), Avenue Noel Franchini, Résidence Méditerranée,

Ont confié à la société dénommée SARL ACADIA, société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est à AJACCIO (20090), Candia Résidence Impériale, bâtiment C2, rue des Anémones, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 789 323 581,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Débit de Boissons, situé à AJACCIO (20000), 12, rue Bonaparte, connu sous l'enseigne «JEUNESSE BAR» et précédemment exploité par Mme Jeanne Pierrette Rosine DE PERETTI, demeurant à AJACCIO (20000), 17, avenue Impératrice Eugénie, pour lequel elle était immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 441 849 759, en location gérance ayant pris fin le 10 novembre 2012, Pour une durée d'un an, à compter du 28 novembre 2012, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Précision étant faite que la jouissance attachée à la licence de 4ème catégorie ne peut faire l'objet d'une exploitation utile par le LOCATAIRE GERANT avant l'accomplissement des formalités administratives, 15 jours à compter de la déclaration de mutation auprès de la Mairie d'AJACCIO faite par le locataire gérant le 28 novembre 2012, soit : à partir du 13 décembre 2012.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication
 Le notaire

N° 16

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo
 20200 Bastia

AVIS DE FIN DE GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2012, la sous location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL «ALGAJOLA» situé à CORBARA - 20256 - Relais du Monolithe, consentie par TOTAL CORSE - SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 662 054 188, à la SARL Société GRIMALDI représentée par son gérant Monsieur GRIMALDI Raymond Antoine, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 447 613 126, prend fin le 30 septembre 2012.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

N° 17

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er novembre 2012, La société EURL STELLA dont le siège social est situé Luidit Mozzolo 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 502210602, représentée par Mademoiselle Marina BENEDETTI, sa gérante, a donné en location gérance, à la société SARL FRATELLI immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 448305151, dont le siège est situé Résidence Saint Philippe Avenue Christophe Colomb 20260 calvi, représenté par Monsieur André BODIN, son co-gérant,

un fonds de commerce de vente de pains et viennoiseries situé Résidence Saint Philippe Avenue Christophe Colomb 20260 Calvi, pour lequel la société est immatriculée au RCS sous le numéro 502210602, pour une durée de une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er novembre 2012.

N° 18

RESILIATION
DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de Station Service sis et exploité au 21 Rue Luce de Casabianca - 20200 BASTIA, connue sous l'enseigne «ESSO NOUVEAU PORT» consentie par acte SSP en date à BASTIA le 27 mars 2007 par la SARL ESSO NOUVEAU PORT, société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, sis 21 Rue Luce de Casabianca - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°415 365 378

A : Monsieur LUCCHESI Jean Michel, de nationalité Française, sis Allée des Yuccas, Les Collines II - 20600 FURIANI, immatriculé au RCS de Bastia sous le n°495 339 988, a pris fin à la date du 30 novembre 2012 par sa résiliation amiable.

Les créanciers du locataire-gérant pourront faire opposition, le cas échéant, dans un délai de dix jours à compter de la présente publication.

N° 19

Informons avoir mis fin au contrat de bail liant le bailleur M. NESA Antoine-Yves et le preneur Mme NESA Angèle, en date du 31 Août 2012, en vertu de l'article 2 de ce document.



N° 20

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo
 20200 Bastia

AVIS DE SOUS
LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 20 Novembre 2012, la convention de sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL Relais du Monolithe situé à ALGAJOLA - 42 Lotissement Olivadia - 20220, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 662 054 188, à La Société GTC SNC, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 493 313 134, pour une durée de trois ans, à compter du 21 Novembre 2012.

N° 21

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er novembre 2012, La SARL U SAN BENEDETTU dont le siège social est situé Le Cintra, Luidit Stagnone 20260 CALVI a donné en location gérance, à SARL FRATELLI dont le siège social est situé Résidence Saint Philippe 20260 Calvi, un fonds de commerce de vente de pains et viennoiseries situé Résidence Saint Philippe Avenue Christophe Colomb 20260 Calvi, pour lequel elle est immatriculée au RCS sous le numéro 422866111, pour une durée de une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er novembre 2012.

* **TRANSFERT**
DE SIEGE SOCIAL

N° 22

SCI LEPESANT

SCI au capital de 1524,49 Euros

65-67 rue ganeron,

75018 Paris - 344202940 R.C.S. Paris

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 novembre 2012 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Casa Di l'Alivi, U Cuventu, 20221 Cervione** à compter du 15 novembre 2012.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, la propriété, la prise en location, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location, sous location ou autrement d'immeubles et plus spécialement l'immeuble sis à Paris XVIIIe - 65-67 rue ganeron, soit directement, soit indirectement par l'acquisition de parts de société ayant un objet similaire, et généralement toutes opérations immobilières, foncières et rurales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans
 La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

N° 23

A.A.D. CORSICA

SARL au capital de 8.000 euros

Siège social : QUARTIER DE L'EGLISE

MARCHESE, 20117 CAURO

520 628 512 R.C.S. AJACCIO

Par assemblée générale en date du 03 Décembre 2012, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Lieu dit Gabella, 20117 Cauro**.
 Mention au RCS d'Ajaccio

N° 24

CORSE ARROSAGE ET AUTOMATISME

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège Social : R.N. 193, 20290 Borgo
R.C.S. BASTIA 394 412 852

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01.11.2012, il a été décidé, à compter du 01.11.2012 de transférer le siège social de R.N. 193, 20290 BORGIO à Box n°10 et Box n°11, route Strada Vecchia, 20290 BORGIO. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence :

* Ancienne mention :

Siège : R.N. 193, 20290 BORGIO

* Nouvelle mention :

Siège : Box n°10 et Box n°11, route Strada Vecchia, 20290 BORGIO
RCS : BASTIA

Pour avis,

N° 25

AVIS D'INSERTION

Avis est donné du transfert du siège social d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : KALLIS'PUB

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Résidence Fort Lacroix - Bât A2 - 20200 BASTIA

L'assemblée générale extraordinaire du 3 Décembre 2012 a décidé de transférer le siège social de la société KALLIS'PUB, anciennement domicilié Résidence Fort Lacroix - Bât A2 - 20200 BASTIA, à **Résidence Via Mare - Bâtiment A - SAN GAËTANO - 20200 BASTIA**. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

* CESSION FONDS DE COMMERCE

N° 26



Société Civile Professionnelle dénommée

"Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 23/11/2012, enregistré au Service des Impôts D'AJACCIO, le 28/11/2012, Bordereau 2012/966, case n° 1, contenant : **CESSION DE FONDS DE COMMERCE** Par : La société « LES FRUITS DU SOLEIL » SARL ayant son siège social à AJACCIO (20000), 113 Cours Napoléon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 521 766 113.

Au profit de :

La société « EURL LEA », SARL ayant son siège social à AJACCIO (20000), 113 Cours Napoléon, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 754 035 350.

D'UN FONDS DE COMMERCE DE :

VENTE DE FRUITS ET LEGUMES ET DE TOUS PRODUITS ALIMENTAIRES, sis et exploité à AJACCIO (20000), 113 Cours Napoléon, sous l'enseigne "Les Fruits du soleil" et pour lequel le CEDANT est identifié sous le numéro SIREN 521 766 113 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

PRIX : 60.000 €

Entrée en jouissance 23 Novembre 2012.

Les oppositions seront reçues à AJACCIO, en l'Office Notarial susnommé, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Le notaire.

N° 27



**Henri PINNA
Joseph MELGRANI
Paul CUTTOLI
Louis-Valéry VERGEOT**

Notaires associés

6, Bd Sylvestre Marcaggi - 20000 Ajaccio
Tel. : 04.95.51.75.75 Fax. : 04.95.51.15.55

Suivant acte reçu par Me Joseph MELGRANI, Notaire associé, le 28 novembre 2012, enregistré à AJACCIO S.I.E. le 30 novembre 2012, bordereau 2012/977, case n°3, Ext. 2961, M. Jean Martin LENZI, artisan mécanicien, et Mme Christiane BARTOLI, vendeuse à domicile, son épouse, demeurant à AJACCIO (20167 MEZZAVIA), 28, allée du Rizzanese,

Ont cédé à :

La société dénommée LE 20128, société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 Euros, dont le siège social est à AJACCIO (20090), 29, rue Paul Colonna d'Istria, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 789 059 409.

Le fonds artisanal d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers sis à AJACCIO (20090), 29, rue Paul Colonna d'Istria (anciennement Route d'Alata), pour lequel M Jean Martin LENZI est immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Corse du Sud, sous le numéro 331 636 050 RM 20-1, non immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés, et identifié et identifié à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 331 636 050 00014.

Ensemble les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toutes matières premières.

Moyennant le prix de 85.000,00 €uros, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 62.280,00 €, au matériel pour 22.720,00 €.

Propriété - jouissance : rétroactive au 28 novembre 2012.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Me Joseph MELGRANI, notaire, 6, boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 AJACCIO, où domicile a été élu.

Pour unique insertion.

* CHANGEMENT GERANT

N° 28

SCI U SERENU

SC au capital de 1524,49 euros

Siège social : Quartier Donatéo - 20260 Calvi
383 831 138 RCS Bastia

Aux termes des décisions en date du 10 juillet 2012, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Ange Santini de ses fonctions de gérant, à compter de ce jour et a nommé en remplacement M. Anthony Santini, demeurant Quartier Donatéo, 20260 Calvi, pour une durée illimitée.

N° 29

BATI CONSTRUCTION

SARL au capital de 8000 euros

Siège social : Hameau de Pietrosella
Mezzavia - 20167 Alata

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2012, Monsieur Matos Rio Manuel, est démissionnaire de son poste de gérant. Monsieur Rocha Paolo est désormais seul gérant. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.



N° 30

OLIVIER BLEU IMMO VILLA VERDE

SNC au capital social de 803.400,00 euros
Siège social : 15 B rue César Campinchi
20200 BASTIA
Numéro RCS : Bastia B 513 674 754

DÉMISSION POUR ORDRE

Par lettre recommandée AR en date du 05 Juillet 2011, M. MATTEI Pierre a démissionné de ses fonctions de Gérant à compter du 05 Juillet 2011.

Pour avis,

* CHANGEMENT RÉGIME MATRIMONIAL

N° 31

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître François GRIMALDI Notaire membre de la Société Civile Professionnelle dénommée 'François GRIMALDI et Paulin SANTONI, Notaires Associés' titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à PRUNELLI DI FIUMORBO (Haute Corse), soussigné" le 15 OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE

Monsieur Christophe Dominique COLONNA, et Madame Nathalie Antoinette LEONI, son épouse, demeurant ensemble à LUCCIANA (20290), Résidence Vallica - Bâtiment B - Route de l'Aéroport, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT ANDREA DI COTONE (Haute-Corse) le 14 août 2010, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître François GRIMALDI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243), Zone Industrielle de Migliacciaro - BP 44, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

* NOMINATION CAC

N° 32

LYEMMA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7500 euros

Siège social : Quartier Trevolle

RN 196 - 20110 Viggianello

R.C.S. Ajaccio 528 263 056

N° de Gestion : 2010 B 00500

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2012, l'actionnaire unique de la société susvisée à nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire : M.Marc ROMEI : né le 27/05/1951 à AJACCIO (Corse du sud), demeurant Résidence Alzo Di Sole, AJACCIO (Corse du sud)

Et suppléant :
M. André FONTANA, né le 30/04/1964, à BASTIA (Haute-Corse) demeurant Centre Europa-Route de l'aéroport, 20290 LUCCIANA.

Pour une durée de six exercices qui prendra fin aux termes de l'A.G.O. qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il a également décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de commerce.

Le Président,

* LIQUIDATION * DISSOLUTION

N° 33

SARL MILOBAR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège : 20217 SAINT-FLORENT

RCS BASTIA 431 281 948 (2000 B 109)

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 octobre 2012 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur TOMASINI Philippe, demeurant Lieu Dit Rondinaja - OLETTA - 20217 SAINT-FLORENT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu Dit Rondinaja - OLETTA - 20217 SAINT-FLORENT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur,



Copyright ©2009 CORSELECTRO.COM

N° 34

SARL MILOBAR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège : Lieu Dit Rondinaja - OLETTA

20217 SAINT-FLORENT

RCS BASTIA 431 281 948 (2000 B 109)

L'Assemblée Générale réunie le 15 novembre 2012 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur TOMASINI Philippe de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur,

N° 35

SELECTIM

SAS au capital de 10000 euros

Siège social : Hameau de Cavu, Sainte Lucie

de Porto Vecchio, 20144 Zonza

479 701 369 RCS d' Ajaccio

L'AGE du 15/10/2012 a décidé de transférer le siège social et le siège de liquidation de la société à : Parc d'activités U Serenu, Alata, MEZZAVIA, 20167 Ajaccio, à compter du 15/10/2012,

- Nommer en qualité de Nouveau Liquidateur M. BOUROUHA Mohamed Ben Salem, demeurant 14 rue Pierre Reverdy, 75019 Paris, en remplacement de M. ABOU Jean-Régis

Mention au RCS d' Ajaccio

N° 36

GILBERT FINIDORI

EURL AU CAPITAL DE 7622.45 euros
Siège social : ENEE ; L'amanduli
OGLIASTRELLO 20114 FIGARI
R.C.S. AJACCIO B 424 988 376

Le 01 décembre 2012, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2012 minuit. L'assemblée générale extraordinaire a décidé également de nommer Monsieur Gilbert FINIDORI, en qualité de liquidateur à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés. Le siège de la liquidation est fixée à « ENEE » L'amanduli, OGLIASTRELLO - 20114 - FIGARI. La correspondance, les actes et les pièces relatifs à la liquidation seront adressés et notifiés au siège de la liquidation. Les actes et les pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le liquidateur



N° 37

CORSICA LOC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : Résidence A Canonica
Bât. C - 20290 Lucciana
RCS Bastia : 389 041 724

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
 - Donné quitus au liquidateur Mme Marina Amoni, demeurant Lieu-dit Subigna, 20600 Bastia ;
 - Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2012 ;
- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis,

*** CHANGEMENT DE DENOMINATION**

N° 38

AGJH

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 €
Siège social : Lieu dit Suaralta Vecchia
20129 Bastelicaccia - 752 917 179 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2012 :

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 20/11/2012, celle suivante : **AGEM**.

L'enseigne AG a de même été supprimée pour être remplacée par **ALINE**. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention :

La dénomination de la société est : **AGEM**.

Le nom commercial est : ALINE

Le siège social a été transféré, à compter du 20/11/2012, de Lieu dit Suaralta Vecchia, BASTELICACCIA (Corse du Sud), à **BIGUGLIA (20620 - Haute Corse) - Centre commercial de Ficabrana**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.
Pour avis, la gérance

*** AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL**

N° 39

LG TRANSPORTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Résidence Laetizia,
Le Panoramic A - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio B 510 178 999

Aux termes d'une décision en date du 28 novembre 2012, l'associé unique et seul gérant a décidé à compter de ce même jour : d'augmenter le capital social, pour le porter de 5.000 € à 10.000 € par apports en numéraire d'une somme de 5.000 €.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 10 parts de 500 € à 1.000 € l'une. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis - Le gérant

*** ADDITIF**

N° 40

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°19, parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 30 novembre au 06 décembre 2012, N°6441, concernant le transfert de siège social de la SARL BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ALBERTINI.

Il fallait lire : Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 novembre 2012.

Et non : en date du 27 décembre 2012, comme écrit par erreur.

Il fallait lire : Le siège social est transféré à compter du 15 décembre 2012.

Et non : A compter du 15 novembre 2012, comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

*** JUGEMENT DU 12/11/2012**

N° 41

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE
DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

EXTRAIT

Par jugement du 12 novembre 2012, le Tribunal prononce le plan de redressement à l'égard de : Mme Stéphanie Panier ep. Renoust, ayant son siège social Lotissement I Pirelli, N°3, 20260 Lumio

Forme : Profession libérale
Inscrite au RCS : Non inscrite
Activité : Infirmière libérale
Commissaire à l'exécution du plan : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex
Pour extrait : F/F le Greffier

N° 42

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE
DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

EXTRAIT

Par jugement du 12 novembre 2012, le Tribunal prononce le plan de redressement à l'égard de : M. Mattei Ange, ayant son siège social A Miglia, Vignale, 20290 Borgo

Forme : Profession libérale
Inscrite au RCS : Non inscrite
Activité : Kinésithérapeute
Commissaire à l'exécution du plan : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex
Pour extrait : F/F le Greffier

*** JUGEMENT DU 27/11/2012****GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 45

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 43

Par jugement en date du 27/11/2012, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Technic'Etanchéité (SARL)

ZI Erbajolo - Lot Fraymouth - 20600 Bastia

Activité : Tous travaux d'étanchéité et d'isolation

RCS Bastia : B 501 392 948, 2007 B 503

Juge commissaire : M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant : Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

N° 44

Par jugement en date du 27/11/2012, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Plâtres et Maçonnerie Corses EURL (SARL) HLM n°2 - Villa n°8

20214 Calenzana

Activité : Maçonnerie générale et travaux divers

RCS Bastia : B 500 235 619, 2007 B 418

Juge commissaire : M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant : M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

Par jugement en date du 27/11/2012, le Tribunal de Commerce de Bastia a reporté au 22/05/2010, la date de cessation des paiements de :

Corte Location Service (SARLU)
c/o Fabiani Miguèle - RN 200

Zone Artisanale - 20250 Corte

Activité : Vente et location de matériel agricole et de jardinage

RCS Bastia : B 339 961 583 - 87 B 23

Actuellement en état de liquidation judiciaire.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 46

Par jugement en date du 27/11/2012, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL Les Pins (SARL)

Parc d'Activités de Purettone
20290 Borgo

Activité : Vente de tous biens à usage d'habitation...

RCS Bastia : B 439 538 208, 2010 B 368

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire : M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant : M. Roger Le Mao

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

*** AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
* AVIS D'ATTRIBUTION**

N° 47

COMMUNE DE CENTURI**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

1*) **Identification de l'organisme qui passe le marché :** Commune de CENTURI - 20238 CENTURI - Téléphone : 04 95 35 60 06 / Fax 04 95 35 65 81

2*) **Objet du marché :** Construction d'un groupe scolaire

3*) **Lieu d'exécution des travaux :** Port de CENTURI - 20238 CENTURI

4*) **Prestations divisées en lots :** Le marché sera passé en corps d'état séparés

1 - Gros Œuvre. Etanchéité

2 - Charpente/Couverture

3 - Menuiseries extérieures

4 - Menuiseries intérieures

5 - Serrurerie. Fermetures. Signalétique

6 - Isolation cloisons

7 - Electricité Chauffage électrique, courants faibles courants forts, éclairage extérieur

8 - Plomberie, Sanitaires

9 - Revêtements en dur

10 - Traitements de facades

11 - Peinture/Nettoyage.

12 - VRD

5*) **Délai d'exécution :** Le délai d'exécution est fixé à 10 mois

6*) **Conditions de participation :** La sélection des candidatures (application des articles 43 à 46, 52 du CMP).

Les candidats doivent remettre un dossier comportant des renseignements sur :

6-1) situation juridique - références requises : identification des entreprises habilitées si groupement d'entreprises. Les candidats doivent produire les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi, les attestations relatives aux obligations fiscales et sociales.

6-2) capacité économique et financière - références requises : chiffre d'affaire global des 3 dernières années et chiffre d'affaire dans le domaine du marché.

6-3) référence professionnelle et capacité technique - références requises : références pour des travaux similaires y compris des co-traitants ou sous-traitants - moyens en matériels adaptés à l'objet du marché

6-4) nombre des candidats : pas de nombre minimal ni maximal

7*) **Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncées ci-dessous :

1 - La valeur technique des prestations : 35%

2 - Le prix des prestations : 35%

3 - Le délai d'exécution : 30%

8*) **Procédures :** Marché négocié selon les articles 65 et 66 du CMP

9*) **Conditions de délai :**

9-1) **Date limite de réception des candidatures :** LUNDI 31 DECEMBRE 2012 A 12H

9-2) **Adresse à laquelle les offres ou candidatures doivent être envoyées :** Mairie de CENTURI - Le Port - 20238 CENTURI

10*) **Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** A.R.E.A - Paul NAVARI - Téléphone : 0495589696

11*) **Date d'envoi du présent avis à la publication :** 30 novembre 2012



N° 48

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**OPERATEUR DE RESEAUX
(MARCHÉ NEGOCIE)****APPEL A CANDIDATURE
(CCI2B/DC/2012.094)****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques / Activités Aéroportuaires

Objet du marché :

4.1 - Lieux de livraison : Aéroport de Bastia-Poretta
4.2 - Objet du marché : Fourniture de fuel pour l'aéroport de Bastia Poretta
Nouvelle Nomenclature Européenne CPV : 24321000-0

Durée du marché : 4 ans**Caractéristiques principales :**

Fourniture de fuel domestique

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**Mode de passation du marché :**

Marché négocié - Opérateur de réseaux défini par les articles 135.5°, 143, 144.1.1°, 150.III.2°, 165, 166 et 77.1 du Code des Marchés Publics

Marché à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans le présent marché.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un marché à bons de commande.

Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou ses modalités de détermination.

Ils en fixent le minimum et le maximum en quantité.

Minimum annuel : 140.000 litres

Maximum annuel : 280.000 litres

L'avis concerne un marché public.**Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 130

Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées : Le Français**Unité monétaire utilisée :** L'euro**La demande de dossier se fera par télécopie ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de fournitures effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalents à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 21 décembre 2012 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard :

* des garanties et capacités techniques et financières,

* des compétences et moyens professionnels,

Critères de jugement des offres :

- Prix de la fourniture : (80%)

- Délai d'intervention (20%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 2012.094

Adresse à laquelle le dossier des candidatures devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales

04 95 54 44 38 - Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia-Poretta

Tél : 04 95 54 54 61

Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 38 - Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat, dans un délai minimum de 11 jours et maximum de 16 jours.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du Code Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 03 décembre 2012

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 03 décembre 2012

N° 49

**COMMUNE D'ALBERTACCE
AVIS D'ATTRIBUTION**

Procédure adaptée : article 26 du code des marchés publics

Maître d'ouvrage : Mairie d'ALBERTACCE département de la Haute Corse
20224 ALBERTACCE

Objet du marché : Travaux de voirie et fourniture de bancs

Lot n°1 : Sentier Casale

Lot n°2 : Sentier de l'église

Lot n°3 : Dallage trottoirs

Lot n°5 : Fourniture et pose de bancs pour l'église d'Albertacce

Attribution du marché :**Titulaire :**

Lot n° 1 le marché a été attribué à l'entreprise Santini Jean Albertacce 20224

Pour un montant de 24.000 euros

Nombre d'offres reçues : une.

Lot n°2 le marché a été attribué à l'entreprise Mohamed Haddouti Calacuccia 20224

Pour un montant de 13.600 euros

Nombre d'offres reçues : une

Lot n°3 le marché a été attribué à l'entreprise Santini Jean Albertacce 20224

Pour un montant de 37.500 euros

Nombre d'offres reçues : une

Lot n°5 le marché a été attribué à l'entreprise Templum Artis Venticano 83030

Pour un montant de 16.640 euros.

Nombre d'offres reçues : deux

Date d'envoi à la publication le : 26/11/2012.

Pierre François Albertini



N° 50

**Cabinet Marc SMITH
Expertise Comptable****FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de Restaurant, Pizzeria, Glacier, Salon de Thé, Plats à Empoter, sis Port de Toga - 20200 BASTIA, consentie par acte sous seing privé à Bastia le 02 janvier 2009, par :

La Société CLAUDIUS, SARL au capital de 7622.45 euros, ayant son siège social N° 1649 Route de Cardo, Villa Avenoso - 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 380.926.717 RCS de BASTIA, Propriétaire dudit fonds, La Société « LE CLAUDIUS » SARL à associé unique au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Port de TOGA, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 510.021.991 RCS de BASTIA,

A pris fin à la date du 31 décembre 2012.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Le Cabinet Marc SMITH Expertise Comptable, Lotissement Arbuceta - Ld. Cepe, 20620 BIGUGLIA, où domicile a été élu à cet effet.

N° 51

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

CHAMBRE
DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

EXTRAIT

Par jugement du 12 novembre 2012, le Tribunal prononce le plan de redressement à l'égard de : M. Niel Charles ayant son siège social Résidence Le Cézanne, Rue Marcel Paul, 20200 Bastia
Forme : Profession libérale
Inscrite au RCS : Non inscrite
Activité : Infirmier libéral
Commissaire à l'exécution du plan : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex
Pour extrait : F/F le Greffier



LE COLOMBA
Vieux Port de Bastia
04 95 32 79 14



N° 52

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE 12073

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Département de la Haute-Corse - Hôtel du Département - Rond-point du maréchal Leclerc - 20405 Bastia Cedex 9 tel : +33 495555814
email: cp@cg2b.fr URL : http://www.cg2b.fr
adresse du profil d'acheteur: https://www.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres ou demandes de participation envoyées :

Département de la Haute-Corse - Direction des Affaires Générales - Service Juridique et Commande Publique - Hôtel du Département-Rond point du maréchal Leclerc - 20405 Bastia Cedex 9 - Tél : +33 495555814 Fax : +33 495550237 https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_lfMGJ3kh9-

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents annexes peuvent être obtenus : Département de la Haute-Corse - Direction des Infrastructures, des Routes et des Transports - Service Routes Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc 20405 Bastia Cedex 9 tel +33495348185
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_lfMGJ3kh9-

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

R.D. 80 - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES POINTS DANGEREUX (ENTRE LE P.K. 5,800 ET LE P.K. 34,000) Cantons de Sagro di Santa Giulia et Capo-Bianco - Code NUTS : FR832 - Travaux de construction de systèmes de retenue (parapets, glissières de sécurité) et de murets

II.1.2) Classification CPV Objet principal : 45233140

II.1.3) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

II.1.4) Lots et Variantes : Non

II.1.5) DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION : 10 mois

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Retenue de garantie de 5,000%, qui peut être remplacée par une garantie à première demande. Garantie à première demande couvrant 100,000% du montant de l'avance

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Articles 86 à 111 du Code des marchés publics français. Caractéristiques des prix : Prix unitaires. Modalités de variation des prix : Révision mensuelle. Une avance de 5,000% sera accordée dans les conditions prévues au contrat. Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G.-Travaux. Le délai global de paiement est de 30 jours. Modalités de financements : Fonds propres de la collectivité Départementale à hauteur de 20% Programme Exceptionnel d'Investissements à hauteur de 70 % Subvention de la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 10 %

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences rela-

tives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail

III.2.2) Capacité économique et financière

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

III.2.3) Capacité technique

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ; Attestation justifiant que le candidat est couvert par un contrat d'assurance en cours de validité au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil Attestation justifiant que le candidat a contracté une assurance, en cours de validité, au titre de la garantie décennale couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792, 1792-1, 1792-2, 1792-4 et 1792-4-1 du Code Civil

SECTION IV : PROCEDURES

IV.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2) CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de la consultation

Enchère électronique : Non

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier : 12073

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires : Documents non payants

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

21/01/2013 à 12 H 00

IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

IV.3.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours: 180

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui

V.2) Informations complémentaires :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Les éléments suivants du dossier de consultation ne sont pas disponibles par voie électronique : L'ensemble des pièces graphiques et le plan de coordination annexés au C.C.T.P.. Ils peuvent être demandés à l'adresse d'obtention des documents mentionnée au 11. L'acheteur préconise la transmission des plis par voie papier. Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé mais peuvent être également transmises électroniquement par la plateforme de dématérialisation (dématérialisation des procédures : voir le règlement de la consultation)

V.3) PROCEDURE DE RECOURS : Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Bastia Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél : +33 495328866 - Fax : +33 495323855 URL : http://www.ta-bastia.juradm.fr

V.4) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 05 /12/2012

N° 53

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Entre les soussignés :

Madame Sandra LUCIANI demeurant 23 plan de la Vauve, 83700 à Saint Raphaël, Monsieur Jean Raymond LUCIANI demeurant 23 plan de la Vauve, 83700 à Saint Raphaël, Monsieur Pascal LUCIANI demeurant 21 place des Vosges, 75003 PARIS.

Les conjoints LUCIANI propriétaires du fonds de commerce de restaurant dénommé «LA CAVE» exploité 01 rue Louis Philippe, 20220 L'ILE ROUSSE pour l'exercice duquel le loueur de fonds est inscrit au Régistre du commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 93 A 23 SIRET 390985 54700012 ; représentée par Madame Sandra LUCIANI, Désignée le bailleur ; Et

Monsieur Jean Thomas MAESTRALI, demeurant résidence CALA DI MARE COL DE Fogata, 20220 L'ILE ROUSSE Registre du commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 393.719.661, Désignés le preneur ;

Il a été décidé d'un commun accord de ne pas reconduire le contrat de location-gérance qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date du 24 novembre 2008 pour une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 03 décembre 2008 .

La location gérance prend donc fin le 30 novembre 2012 à minuit.

Fait à l'île-Rousse
Le 05 Décembre 2012



N° 54

LE CLUB

Société par actions simplifiée
Au capital de 457.347,05 euros
Siège social : Plage de la viva
Grosseto Prugna, 20166 PORTICCIO
392 249 884 RCS AJACCIO

Constatation de l'expiration des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire. Lors de la décision en date du 30 juin 2011, le Président de la SAS LE CLUB, M. Sébastien BALDACCI.

- A constaté que les fonctions de M. Daniel Louis-Charles BENAÏT commissaire aux comptes titulaire venaient à expiration à l'issue de ladite décision statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

- A décidé qu'il ne serait pas procédé au renouvellement des fonctions du commissaire aux comptes ni même à son remplacement, dans la mesure où les conditions de nomination obligatoire d'un commissaire aux comptes ne sont actuellement pas réunies.

Pour avis, Le Président

N° 55

SACER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 76.950 euros
Siège social : 38 domaine de Ciappili
20169 BONIFACIO (Corse)
86 480 837 RCS AJACCIO

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27/10/2011, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal

N° 56

ELYSEE BOUTIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 23, Rue Napoléon
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ELYSEE BOUTIQUE

FORME : Société à Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : 23 Rue Napoléon - 20200 BASTIA.

OBJET : La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise en location gérance de tout fonds de commerce de Prêt-à-porter ; confection, retouches, vente de prêt-à-porter homme, femme, enfant.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 2000 euros

GERANCE : Madame Patricia DUCREUX demeurant 6 Lotissement la Maraninca, 20290 LUCCIANA.

IMMATRICULATION : au RCS de Bastia

Pour avis,



N° 57

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/2012, de la société **SCI TIKI** Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros, siège social : 12 Rue de Bellevue, 78600 LE MESNIL LE ROI - RCS Versailles n° 503611352.

L'avis de constitution a été publié dans L'Informateur de Seine et Oise, le 25/03/2008

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 30/11/2012 et de modifier l'article n° 4 des statuts en conséquence.

Ancienne mention : 12 Rue de Bellevue, 78600 LE MESNIL LE ROI

Nouvelle mention : Villa Restitude - Lieu dit CALA DI SOLE - Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO

Objet social : Acquisition, gestion exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières

Durée pour laquelle la société a été constituée : 99 ans

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES, et immatriculée au RCS de AJACCIO.

Pour avis,



AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Zonza
Correspondant : Monsieur le maire, henry-paul agostini, Mairie annexe, 20144 Sainte lucie de porto-vecchio, tél : 04 95 71 53 78, fax : 04 95 71 49 18, courriel : commune-dezonza@orange.fr, adresse internet : http://www.zonza.fr/
Objet du marché : Travaux de réfection des peintures intérieures de la mairie annexe de sainte lucie de porto-vecchio
Type de marché : Travaux
Caractéristiques principales :
 - 1 couche de peinture glycérophtalique mat : 2273,60 m²
 - ponçage et ratissage plus une couche de peinture glycérophtalique sur les portes : 33 u
Durée du marché ou délai d'exécution : 1 mois à compter de la notification du marché
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 20/12/2012 16:00
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MPA/ZONZA-2012/17
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :
Nom de l'organisme : Commune de zonza, Correspondant : Benoit dycke, Mairie annexe, 20144 Ste lucie de porto-vecchio, tél : 0495714016, fax : 0495714918, courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/12/2012

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : EPCI - Communauté de Communes du Cap Corse - Maison du Cap Corse - 20200 ville di pietrabugno
 Téléphone : 04.95.31.02.32 - Fax : 04.95.31.75.85
 cc.capcorse@wanadoo.fr
Objet du marché : Le présent marché public porte sur la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'insertion paysagère d'un programme de mise en place du tri sélectif (dispositif des 54 points d'apport volontaire destinés aux ménages équipés de bennes aériennes tri flux et de bacs à ordures ménagères).
Forme du marché : Marché passé selon une procédure adaptée, article 28 du CMP
 Mise à disposition du dossier de consultation
 Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est aussi disponible sur le profil acheteur de la communauté de communes : http://cc-capcorse.e-marchespublics.com
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus en cas de recours : Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex
 Téléphone : 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55
 Courriel : Greffe.ta-bastia@juradm.fr
Date limite de réception des offres : 28 décembre à 12 heures
Date d'envoi du présent avis à la publication : le 4 décembre 2012

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Zonza
Correspondant : Monsieur le maire, henry-paul agostini, Mairie annexe, 20144 Sainte lucie de porto-vecchio, tél : 04 95 71 53 78, fax : 04 95 71 49 18, courriel : commune-dezonza@orange.fr, adresse internet : http://www.zonza.fr
Objet du marché : Travaux de ravalement de façade de la mairie annexe de sainte lucie de porto-vecchio
Type de marché : Travaux
Caractéristiques principales :
 - 1355 m² de murs de façade
 - 139 m² de murs d'enceinte
Durée du marché ou délai d'exécution :
 1 mois à compter de la notification du marché
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 18/12/2012 12:00
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MPA/ZONZA-2012/16
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :
Nom de l'organisme : Commune de zonza, Correspondant : Benoit dycke, Mairie annexe, 20144 Ste lucie de porto-vecchio, tél : 0495714016, fax : 0495714918, courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/11/2012

Le Bel'aggio

22 Rue Napoléon - Bastia

04 95 65 13 66 - 06 26 59 26 37

"Nouvelle Direction" Formule Midi 13,50 €

1 Pizza Classique

ou 1 plat

PLAT DU JOUR PIZZA À EMPORTER 1 Boisson - 1 Dessert

*** AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE****DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****2ème parution,**

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2012318-0004 en date du 13 novembre 2012, il sera procédé, sur la commune de Luri, au lieu-dit «Santa Severa», à une enquête publique conjointe relative à l'octroi d'une concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime pour l'implantation par la commune de Luri, représentée par Monsieur le Maire de Luri, d'un émissaire de rejet en mer de la station d'épuration de Luri.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Luri du lundi 3 décembre 2012 au jeudi 3 janvier 2013, soit pendant un (1) mois.

La réception du public s'effectuera à la mairie de Luri, le lundi, mercredi et vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00.

Toutes observations pourront être consignées au registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire de Luri ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur **Didier Routa-Villanova**, demeurant 20290 Ortuporio, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Luri - 20228 Luri :

* lundi 3 décembre 2012 de 9H00 à 12H00

* jeudi 13 décembre 2012 de 9H00 à 12H00

* jeudi 3 janvier 2013 de 9H00 à 12H00.

A l'expiration de l'enquête publique, les conclusions motivées, le rapport et le dossier d'enquête seront transmis par le commissaire enquêteur, dans le délai d'un (1) mois à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Luri ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral - unité Gestion du Domaine Public Maritime - 8 bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia cedex 9 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le Délégué à la Mer et au Littoral,
Dominique DUBOIS



ENTPEDDISCE
TOUSSAINT BARBOLOSI & C°

MAISON FONDÉE EN 1928

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE
EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE CAGNANO**

**Captages de Grotta 1-2, de Ponte
et du Puits de Pietra Grossa,****2ème parution,**

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2012-299-0002 en date du 25 octobre 2012, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de CAGNANO, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés.

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de CAGNANO pendant 15 jours, du mardi 04 décembre 2012 au mardi 18 décembre 2012 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

M. **Bernard CASTELLANI** désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de CAGNANO : 20228 - CAGNANO

* Mardi 04 décembre 2012 : de 9 h à 12 h

* Mardi 18 décembre 2012 : de 9 h à 12 h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de CAGNANO et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à BASTIA,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Laurent GANDRA-MORENO

* CREATION DE SOCIETE



N° 63

B. LEONELLI

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 BASTIA
Tél 04.95.31.69.67 - Fax 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 26 novembre 2012, enregistré à BASTIA le 29 novembre 2012, Bordereau N° 2012/1494, Case N° 15, il a été constitué sous la dénomination sociale «**SCI A.B.R.**» un Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - Le **siège social** est fixé à SANTA MARIA DI LOTA (20200) 115 Route de la Corniche. La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1000 Euros. Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euro chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La **société est gérée et administrée** par Monsieur **Laurent MOSCARDINI**, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA (20200) 115, Route de la Corniche, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracté au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 64

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE PROFESSION LIBERALE

Jean CASALTA Pharmacien d'Officine
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1000 Euros
Siège social : PHARMACIE OU STADE
Chemin d'ACQUALONGA
20167 AJACCIO - MEZZAVIA

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte S.S.P. en date à AJACCIO du 29 Novembre 2012, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : **SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE PROFESSION LIBERALE** Jean CASALTA - Pharmacien d'Officine

Siège social : AJACCIO 20167 - MEZZAVIA - Chemin d'AQUALONGA - PHARMACIE DU STADE

Objet : La Société a pour objet, la détention de parts sociales de Société d'Exercice Libéral d'Officine de Pharmacie

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmissions de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts
Capital : 1000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, entièrement libéré

Apports : Exclusivement en numéraire
Gérance : Est nommée premier Gérant de la Société pour une durée illimitée, Monsieur **Jean CASALTA** demeurant à ALATA (20167) - Lieudit BOCCA A CAVI - Lot CARRE ROSSA - Chemin de RANOCCHIETTO.

La **Société sera immatriculée** auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.



N° 65

OFFICE NOTARIAL SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
SAINT FLORENT (Haute Corse)
Tel : 04.95.37.06.00 / Fax : 04.95.37.05.58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), les 30 novembre et 3 décembre 2012, enregistré au SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, Bordereau n° 2012/1 531 case n°1, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : "M.A.D.R."

Siège social : OLETTA (20232), Rondinajo, C/o Monsieur Michel TEURLAY.

Objet : "Toutes opérations mobilières et immobilières et notamment l'achat de tous terrains, la création et l'aménagement, le lotissement de ces terrains, la construction, la reconstruction, la transformation, la mise en location et la vente de ses biens.....".

Durée : 99 ans

Capital : 2000,00 Euro

Apports en numéraire

Gérance : Monsieur **Michel TEURLAY**, demeurant à OLETTA (20232), Rondinajo.

Cession de parts : Libre entre associés.

RCS de BASTIA

Pour avis - Le notaire



N° 66

OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO

20248 MACINAGGIO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine PAOLETTI, Notaire à ROGLIANO (Haute-Corse), soussigné, le VINGT-DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE, enregistré à BASTIA, le 5 décembre 2012, bordereau 2012, case 1, folio 1533, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : "SCI A CAMPINCA"
FORME : SOCIETE CIVILE.

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1.000,00 €).

SIÈGE SOCIAL : BRANDO (20200), La Campinca.

OBJET SOCIAL : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

APPORTS : Monsieur **Jean RUSE**, demeurant à BRANDO (Haute-Corse), La Campinca, a fait apport à la société de la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €) ; Madame **Jacqueline MORETTI** demeurant à BRANDO (Haute-Corse), La Campinca, a fait apport à la société de la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

GERANCE :

Co-gérants : Monsieur **Jean RUSE**, demeurant à BRANDO (Haute-Corse), La Campinca et Madame **Jacqueline MORETTI**, demeurant à BRANDO (Haute-Corse), La Campinca.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis. Maître Antoine PAOLETTI.

MODE IN CORSIKA.COM

N° 67

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/12/2012, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **E STELLUCCE**
Objet social : ACCUEIL REGULIER ET OCCASIONNEL DE JEUNES ENFANTS AGES DE 0 A 6 ANS.

Siège social : RESIDENCE ALIVI 2 BAT A, CHEMIN DES OLIVIER, 20200 Bastia

Capital : 2000 euros

Durée : 99 ans

Président : M. **DEMURTAS Stefanu**, demeurant RESIDENCE ALIVI 2 BAT A CHEMIN DES OLIVIER, 20200 Bastia.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire aura droit de participer aux assemblées tant de nature ordinaire qu'extraordinaire.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés.

Immatriculation au RCS de Bastia

N° 68

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à OCANA en date du 29/11/2012, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ACTITOLLA**

Siège social : Lieu dit Curcone, OCANA (Corse)

Objet : " La location meublée et l'exploitation de gîtes ruraux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur **Denis Marc CASALTA**, demeurant Lieu dit Arghiacia, OCANA (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis et mention, la gérance

N° 69

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Appietto, du 27/11/2012, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **T.BAT**

Siège social : Chez Mr François FAGGIANELLI, Volpaja 20167 APPIETTO

Objet social : Bâtiment, maçonnerie, terrassements

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

Capital social : 3.000 Euros

Gérance : Monsieur **François FAGGIANELLI**, demeurant Lieu dit Volpaja 20167 APPIETTO

Immatriculation : au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio

N° 70

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 décembre 2012, à Porticcio (Corse du Sud), il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Dénomination : **CAURO FACADES**

Siège : Lot 62 - prunelli 2 - 20166 Porticcio

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

* Travaux de peinture et de ravalement

* Travaux de maçonnerie

* Travaux des espaces verts

* Tous négoce et prestations de service s'y rapportant

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS

Capital : 1000 euros, en numéraire

Président : Monsieur **LEITAO RIBEIRO Manuel**, demeurant Lot 62 - Prunelli 2 - 20166 PORTICCIO

Immatriculation de la société : RCS AJACCIO (Corse du Sud)

N° 71

CONFORT MEDICAL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : VILLA L'ALIVU
CHEMIN DU MACCHIONE - 20600 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Corte du 04 décembre 2012, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **CONFORT MEDICAL**

Siège social : VILLA L'ALIVU CHEMIN DU MACCHIONE - 20600 BASTIA

Objet social : L'achat et la vente de matériel médical et paramédical ainsi que l'achat et la vente de toutes fournitures médicales et paramédicales,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : **LEDUC SEBASTIEN** demeurant Villa U Libecciu Chemin du Macchione 20600 BASTIA,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis - La Gérance.

* AUGMENTATION DE CPAITAL SOCIAL

N° 72



Me Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI

Notaires Associés à AJACCIO
LE REGENT, 3, Avenue Eugène MACCHINI

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé, de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 03/09/2012 contenant AUGMENTATION DE CAPITAL par voie d'apport en nature publiée le 08 Octobre 2012 volume 2012P Numéro 7289 à la conservation des hypothèques d'AJACCIO.

A la requête des associés de la Société Civile Immobilière LEONARDINI PIERRI au capital de 525.000,00 € ayant son siège social à SARROLA CARCOPINO (Corse du Sud) Torra di Mezzu -L'impianu, au RCS d'AJACCIO N° 499 624 922 il a été décidé ce qui suit :

1/ Apports : Il a été fait à la société par Monsieur et Madame Jean François LEONARDINI un apport immobilier comprenant une propriété bâtie consistant en une maison d'habitation situé sur le territoire de la commune de SARROLA CARCOPINO (Corse du Sud).

L'article 7 apport des statuts a été modifié en conséquence.

2/ Suite à cet apport il a été décidé d'augmenter le capital de la Société de 530.000,00 € répartis en 5.300 parts de 100,00 € chacune numérotées de 1 à 5.300 pour le porter à 1.115.000,00 € par la création de 5.850 parts nouvelles de 100 € chacune numérotées de 5.301 à 11.150 inclus

L'article « 8 capital social » des statuts a été modifié en conséquence.

3/ le transfert de propriété a eu lieu au jour de l'acte soit le 03 Septembre 2012.

Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au domicile élu en l'Etude de Me Olivier LE HAY Notaire associé à AJACCIO, le Régent, 3, Avenue Eugène MACCHINI.

Po/ Me Olivier LE HAY
Notaire Associé,

L'INFORMATEUR
Corse nouvelle

Vagabondage

Par Toussaint Lenzi

J'ai assisté sur le Vieux Port de Bastia, dans l'antre du regretté Roch Viacara, aujourd'hui tenu par ses frères, Noël et Joseph, à une leçon de langue corse par un jeune prof, du nom de Casalta, à de très jeunes élèves de l'école Gaudin de Bastia.

-Comment cela s'appelle-t-il ? En français, une étoile de mer. Et en corse, «A Stella di Mare o Marina.»

Bien, et les jeunes pousses de répéter pour apprendre. Bravo et compliments à ce jeune enseignant qui applique notre proverbe : «A Pratica face piu che a grammatica».

J'aime, «Sous la plume» de Max Gallo, cette pensée de Napoléon : «Si tu as du sentiment, tu sentiras la terre s'entrouvrir». Ou encore : «Les hommes de génie sont des météores destinés à brûler pour éclairer leur siècle».

J'ai écrit, il y a une quinzaine de jours : «L'invernu hè ghjuntu». J'ai envie de me gronder et de me traiter de «busgiardu»... Perche ? Parce que le dimanche 25 novembre, je me suis demandé si l'été n'était pas de retour.

Terrasses pleines de monde, à midi, sur le Vieux Port et dans bien d'autres endroits de chez nous. Alors, désormais, prudence lorsque j'affirme quelque chose, surtout quand il s'agit du temps. Match Fillon - Cope : on joue les prolongations en attendant la fameuse série des pénaltys. Condition physique, chaussures bien lacées, coups pas si francs que ça, corners vicieux et, on l'espère, «arbitre impartial»... Enfin, il n'est pas interdit de rêver !

Jeudi 29 novembre, sur le port de Toga, comme une couronne dans le ciel, un magnifique Arc en Ciel (en Corse : «Arcu di Celu») et non «Arcu Balenu» comme on dit chez les Transalpins.

Sans doute était-ce pour remercier Novembre d'avoir été aussi clément et ensoleillé.

Ce soleil dont Rostand a dit que : «Les choses ne seraient que ce qu'elles sont».

SPORTS

Échos du Cross de l'A.J.Bastia

Remerciements à tous les bénévoles qui se sont investis pour la réussite de l'édition 2012.

En premier lieu l'équipe qui s'est rassemblée autour de **Béatrice, Henriette et Michèle** : **Caroline, Faouzia, Nolwel, Angèle, Noémie, Isabelle, Marie, Nathalie, Audrey et Daria**.

Merci à toutes les mamans qui ont contribué, par leurs gâteaux ou leurs salés, à donner à la buvette des produits fort appréciés.

Merci à l'équipe de Choc rassemblée autour de **Youssef, Arnaud et Joachim** qui avec **Abdou, Mourad, Abdel, Pierre Blaisini et Pierre Santini, François, Christophe, Laurent et Adam** ont assuré l'essentiel de l'organisation technique et sportive avec l'apport des jeunes : **Léa, Lucie et Michèl**.

Grâce à l'harmonieuse implication de chacune et de chacun, l'ensemble des opérations s'est déroulé, malgré l'état des sols, dans le meilleur des climats.

Merci aussi à l'équipe du **Service des Sports et de la Communication du Conseil Général** pour son investissement, notamment en assurant le chronométrage, et à celle des **Services Techniques de la Ville de Bastia** et de la **Communauté d'Agglomération de Bastia** pour la matériel mis à disposition.

Merci aux partenaires qui ont contribué à la Remise des récompenses, la **Collectivité Territoriale de Corse**, le **Conseil Général de Haute-Corse**, la **Communauté d'Agglomération de Bastia**, les **Assurances AXA**, **Corse paysage**, **Hôtel Forum**, **Corse Intervention**, **Les Ambulances Matelli...**

Joie et émotions

Hommage à **Monsieur Egidio Salerno**, décédé il y a quelques mois.

En présence de son épouse, **Yvonne Salerno**, et d'**Oswald**, un de leur trois enfants, l'**Athlétic Jeunes Bastia** a invité le club et l'assistance à rendre un vibrant hommage à «*l'une des pierres angulaires* de la fondation du Club, **Egidio Salerno**, dont le portrait et l'action ont été présentés au souvenir des jeunes générations, pour le rôle éminent exercé par ce dirigeant émérite.

L'**A.J.Bastia** s'incline devant sa mémoire avec reconnaissance.

Médaille de Bronze de la Fédération Française d'Athlétisme pour Bruno Limongi, «*la mémoire du club*».

Archiviste du club, **Bruno** tient les chroniques au fil des jours concernant le club presse. Une mine pour la chronologie de la vie du club. Compliments, cher **Bruno**.

L'assistance attentive n'a pas ménagé ses applaudissements, lors de l'évocation du rôle rempli par **Egidio Salerno**, et ensuite, lorsque **Bruno** a reçu sa médaille avec la «*plaque*» souvenirs des 40 ans de l'**A.J.B.**

ILS ONT DIT

■ **Le Docteur Sauveur Gandolfi-Scheit**, député et maire de **Biguglia**, dans une longue lettre au Président Directeur Général de la **Compagnie Air France**, avec copie aux dirigeants de la Compagnie Régionale, **Air Corsica**, et au Président de l'**Office des Transports de la Corse**, s'insurge contre la grille horaire qui indispose les usagers tant au départ de l'**Aéroport Bastia-Poretta** qu'à **Orly**. Le député de la **Haute-Corse** réclame la remise en place des horaires au départ de **Poretta** à 6h55, 11h45 et 18h25 avec retour de **Paris** à 9h20, 11h45 et 21h00, estimant à juste titre que : «*Ces vols sont cohérents dans la mesure où ils laissent à chacun la possibilité de pouvoir honorer des rendez-vous médicaux ou d'affaires, à tout moment de la journée ...*». Par ailleurs, le **Dr Gandolfi-Scheit** demande que la parité des vols soit respectée entre l'**Aéroport Napoléon Bonaparte** et celui de **Bastia-Poretta**.

■ **Jean-Martin Mondoloni**, du mouvement «**Une nouvelle Corse**», dans une interview accordée à notre confrère de **Corse Matin**, considère «*un contrat de gouvernance avec les nationalistes*» comme une «*éventualité à ne pas exclure*», partant du constat que les «*nationalistes sont enracinés de façon durable dans le paysage politique corse*». Toutefois, le leader de «**Nouvelle Corse**» estime que la priorité aujourd'hui demeure «*la refondation de la droite*» qui doit «*se faire sur ses valeurs*» et «*l'enjeu est de créer les conditions d'une reconquête de cet électorat*».

■ **Conseil Général de la Corse du Sud** : le **Cap** sur l'investissement est maintenu, 60 millions d'euros sont prévus à l'occasion des présentations des orientations budgétaires pour 2013. Le Président **Jean-Jacques Panunzi**, d'autre part, au sujet des réformes institutionnelles visant les **Conseils Généraux**, déclare qu'il ne «*saurait adhérer à cette idée fumeuse*» et qu'il est persuadé «*de l'utilité du département. Cette institution démontre depuis longtemps le caractère indispensable de ses actions qui maintient capacités d'initiatives, efficacité, responsabilité et solidarité. Mais surtout, elle répond parfaitement à l'exigence de proximité souvent exprimée par nos concitoyens*».

Des idées de livres

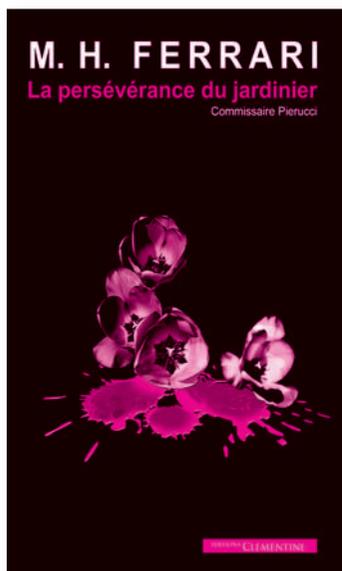
A l'approche des fêtes, *l'Informateur Corse* se propose de vous aider à remplir la hotte du Père Noël. Parce que le fait de Lire ne doit passer par un chemin balisé, voici donc une sélection de livres inédits et insolites, édités par des maisons d'éditions insulaires. Pour que chacun puisse y puiser, pour lui-même ou pour un proche, l'inspiration d'une prochaine lecture...

UN DICTIONNAIRE UNIQUE :

«*U Maiori*» d'Antoine-Louis Culioli, Giuvan-Battista Paoli, Ghjuvan-Micheli Weber, Gabriel-Xavier Culioli.

U Maiori, seul dictionnaire corse-français sur le marché, conclut le triptyque constitué avec **U Maiò**, dictionnaire français-corse de référence pour des centaines de bibliothèques spécialisées dans les langues romanes, et **U Minò**, dictionnaire français-corse et corse-français déjà vendu à plus de 40 000 exemplaires. Établi par **Antoine-Louis Culioli**, linguiste mondialement réputé et professeur émérite de linguistique de l'université française, **Giuvan-Battista Paoli** et **Ghjuvan-Micheli Weber**, concepteurs de projets en langue corse au Centre régional de documentation pédagogique de la Corse, et **Gabriel Culioli**, écrivain et auteur de trois autres dictionnaires, **U Maiori**, avec près de 50 000 entrées, utilise les différentes variétés de la langue corse et est richement illustré de plusieurs milliers d'exemples. Il s'annonce comme l'outil incontournable de toutes celles et tous ceux désirant apprendre ou se perfectionner en langue corse.

«*U Maiori*», éditions **DCL**, 1 104 pages, 40 €.



POUR CONNAITRE LA SUITE DES AVENTURES DU COMMISSAIRE PIERUCCI :

«*La persévérance du jardinier*» (tome VIII)
de Marie-Hélène Ferrari.

La patience du jardinier n'aura jamais été soumise à si rude épreuve. Les crimes sont plus ou moins les mêmes dans tous les pays. Qu'est-ce qui différencie un roman policier d'investigation d'un autre sinon quelques détails brillants ajoutés par l'auteur (dans ce cas, vraiment brillants pour **Marie-Hélène Ferrari**) et la personnalité du protagoniste ? **Marie-Hélène Ferrari**, grâce à son talent d'écrivaine et son imagination fertile, renvoie à un mélange original des cultures, des saveurs et des accents de **Corse**, loin des clichés.

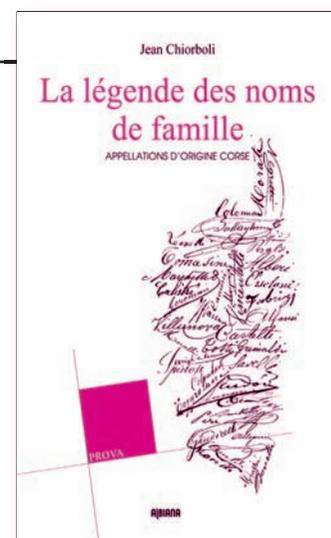
«*La persévérance du jardinier*» (tome VIII), éditions **Clémentine**, 176 pages, 15 €.

POUR SAVOIR D'OÙ L'ON VIENT :

«*La légende des noms de famille / Appellations d'Origine Corse*» de Jean Chiorboli

Les noms de famille sont en **Corse** des marqueurs d'identité très importants car ils situent les individus et leurs liens avec la communauté (historique ou actuelle), la terre (le village, le lieu-dit, le quartier), la lignée enfin. Basant sa réflexion sur une approche comparative avec l'anthroponymie italienne, ce livre propose un certain nombre de pistes de réflexion à partir de la statistique, notamment... Un index des noms de famille et de leur récurrence dans les listes officielles (état civil, annuaires, etc.) complète l'ouvrage permettant à chacun de situer au plus proche un nom de famille dans son aire linguistique et géographique. **Jean Chiorboli** est chercheur et linguiste, professeur à l'université de Corse. Il a notamment publié *Langue corse et noms de lieux* (Albiana, 2008).

«*La légende des noms de famille*», éditions **Albiana**, 368 pages, 19€.



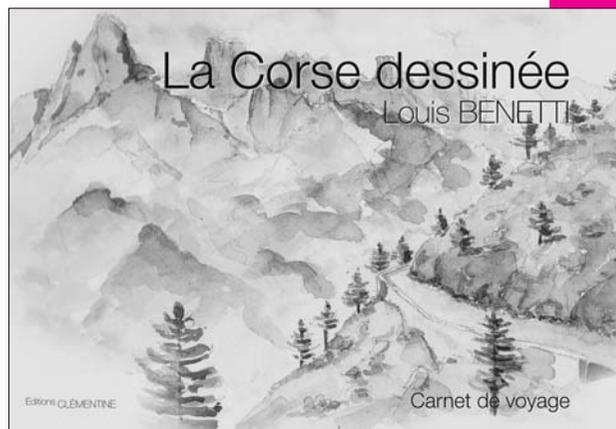
pour Noël

UN POLAR ORIGINAL :

«*La Madonna di Polsi*» de Jean-Pierre Orsi

Le commissaire **Batti Agostini** revient dans la collection «*Ile noire*» des **Editions Ancre latine**. Dans «*La Madonna di Polsi*», il est mis sur la dangereuse piste de la **'Ndrangheta**, redoutable mafia calabraise qui a organisé un trafic de cocaïne via la **Corse**. Lors de sa mission internationale en **Calabre**, le policier imaginé par **Jean-Pierre Orsi** va devoir composer avec une séduisante commissaire de l'**Anti-Mafia**. Humour, dérision et rebondissements garantis avec ce roman bien documenté.

«*La Madonna di Polsi*», éditions **Ancre latine**, 256 pages, 14€.



POUR REDÉCOUVRIR DES PAYSAGES FAMILIERS :

«*La Corse dessinée*» de Louis Benetti

Il existe des êtres qui commandent au temps. **Louis Benetti** est de ceux-là, dont chaque image fige et illumine des lieux que nous connaissons pourtant bien, dans une éternité intemporelle et lumineuse. Un livre cadeau, à offrir et à s'offrir, car il contient plus qu'une série d'aquarelles tendres et douces, il contient du bonheur.

«*La Corse dessinée*», éditions **Clementine**, 96 pages, 12€.

POUR LES AMOUREUX DE CUISINE :

«*I piatti di minanna*» de Jean-Marc Alfonsi

La cuisine ? C'est une affaire de famille avec **Angèle Mary** qui vendait ses sciacci sur la place de **Sarté**, il y a bien longtemps. **Jean-Marc Alfonsi**, son petit-fils, auteur de ce livre de recettes, nous propose un voyage au cœur de la **cuisine corse traditionnelle**. Produits bio et art de vivre cohabitent saupoudrés des mots d'**Ernestu Papi**, illustrés par les photographies de **François Balestriere**. Ce livre est un conte, le vôtre, celui que vous allez vous raconter quand vous saisirez les ustensiles pour débiter l'une de ces recettes !

«*I piatti di minanna*», éditions **Clémentine**, 160 pages, 28 €. 160 pages.



POUR LES FANS DE BD HISTORIQUES :

«*Napoléon, Chose Défendue, Chose Désirée - Vol 2*»

de Vincent Dubourg

Banni de **Corse** par **Paoli**, **Napoléon** débarque en **France** et découvre une révolution qui s'essouffle et un pays plongé dans la terreur par le clan **Robespierre**. Faites la connaissance de la douce et naïve **Désirée Clary** et de l'impitoyable **Paul Barras**, et découvrez comment le «*Capitaine Canon*» va gagner son surnom lors du siège de **Toulon**, son premier rendez-vous avec l'histoire.

«*Napoléon, Chose Défendue, Chose Désirée - Vol 2*», éditions **Clémentine**, 48 pages, 13,50 €.

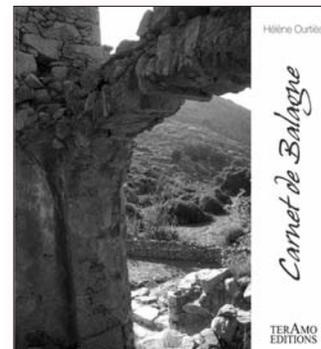


POUR VOIR LA BALAGNE AUTREMENT :

«*Carnet de Balagne*» de Hélène Ourtiès

Hélène Ourtiès partage dans cet ouvrage son voyage en **Balagne**. Perception merveilleuse de cette terre, où ses images et ses textes traduits en langue corse par **Jean Bruguier Damiani**, nous font découvrir cette région d'exception. Le rêve est permis, alors partons en **Balagne !**

«*Carnet de Balagne*» éditions **Teramo**, 49 pages, 14€.



A Settimana Corsa[©]

50^{ème} semaine de l'année
du 7 au 13 décembre 2012

Les fêtes : le 7, Ambroise - le 8, Immaculée Conception, Frida - le 9, Pierre Fourier - le 10, Romaric - le 11, Daniel - le 12, Jeanne-Françoise de Chantal - le 13, Lucie.

Un an déjà

Le 8 décembre, l'université Virginia Tech, aux U.S.A., est à nouveau le théâtre d'une fusillade, la précédente datant de 2007. Deux personnes sont tuées sur le campus.

Le 9 décembre, la police berlinoise recherche un empoisonneur qui sévit sur le marché de Noël en proposant à ses cibles de boire du schnaps.

Le 10 décembre, à Moscou et en province, l'opposition russe manifeste abondamment et conteste la victoire du parti de Vladimir Poutine qu'elle accuse de magouilles électorales.

Le 14 novembre, à Xi'an, dans le nord-ouest de la Chine, l'explosion d'un fast-food, suite à une fuite de gaz, fait 7 morts.

Le 12 décembre, la police italienne procède à la saisie de biens immobiliers de la mafia napolitaine pour un montant de cent millions d'euros, quelques jours après l'arrestation du chef de clan Michele Zagaria.

Le 13 décembre, Moncef Marzouki, défenseur des droits de l'homme et opposant à Ben Ali, prête serment comme président de la Tunisie.

L'esprit du monde

L'épreuve ne tourne jamais vers nous le visage que nous attendions.

François Mauriac

Le truc de la semaine

Si vous servez un apéritif et devez mettre des glaçons dans un récipient, vous éviterez que ceux-ci ne collent entre eux en versant dessus de l'eau pétillante, bien froide évidemment.

Les tablettes de l'Histoire

Le 8 décembre 1955, adoption du drapeau européen représentant douze étoiles sur un fond azur.

Le 9 décembre 1990, Lech Walesa remporte la première élection présidentielle démocratique en Pologne.

Le 11 décembre 1941, les États-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne nazie et à l'Italie fasciste.

Le 12 décembre 1997, un train japonais à sustentation magnétique atteint la vitesse de 531 km/h.

Le 14 décembre 1962, la sonde spatiale américaine Mariner II prend la première photo en gros plan de la planète Vénus.

Petits Conseils Pratiques

Masque de beauté maison

Pour réaliser un masque de beauté, mélangez dans un bol 4 cuillères à soupe de sel fin et 2 cuillères d'huile d'olive. Appliquez le produit sur la peau du visage et massez par de petits mouvements circulaires. Terminez en rinçant doucement à l'eau claire tiède.

Fromage

Pour bien conserver le fromage, placez-le dans un endroit frais (maximum 8°), un peu humide, et à l'abri de la lumière. Par contre, pour le servir en profitant au mieux de son arôme, pensez à le faire chamberer une heure avant de le déguster, sans toutefois le retirer de son emballage.

Ampoules

Les ampoules de médicaments ne sont pas toujours faciles à briser. Pour rendre cette tâche plus aisée, procurez-vous un bouton de vêtement à trous larges, et glissez-y la pointe de l'ampoule. En appuyant d'un coup sec, l'ampoule se brisera nettement au niveau du bouton.

Bouquet de fleurs

On vous a offert un bouquet, et vous souhaitez faire ressortir quelques fleurs en les faisant dépasser des autres. Vous en rallongez facilement la hauteur en glissant l'extrémité de la tige dans une paille.

Vitres

Le lavage des vitres est souvent une corvée bien difficile. Pour vous faciliter la vie, utilisez une eau très chaude à laquelle vous ajouterez une bonne rasade de vinaigre blanc. Frottez les vitres à l'aide de ce mélange et faites ensuite briller avec un chiffon doux.



ABONNEZ-VOUS!



Raison sociale : _____

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

1 an 42 Euros 1 mois gratuit !

Informateur Corse Nouvelle (Service abonnement) - 1 rue Miot 20200 Bastia

04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38 - E-mail : abo@icn-presse.fr

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION
Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DE LA REDACTION : Pierre BARTOLI
Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - 20200 BASTIA

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92
Télécopie : 04 95 32 02 38
E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,98 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ : Tél. 04 95 32 04 40

ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 89 97

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corsa® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

Capsule
HOME

Exposition

d'artistes contemporains Corses

du 2 décembre 2012

au 6 janvier 2013

Gaby

MAMBERTI

Christian

LONGINOTTI

Tony

PALOVANI

RN 193 lieu-dit Erbajolo 20600 Bastia

Tel : 04 95 34 23 45

Ouverture du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de
14h30 à 19h

et le lundi de 14h30 à 19h

Fiera ^{XXX^{esima}} edizioni di a Castagna

7,8,9
di dicembre
2012
Bucugnà

30
anni



L'INFORMATEUR
Corse nouvelle